



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
• 2017 •

oney

SOMMAIRE

Rapport financier annuel 2017

1.	Déclaration du responsable du rapport financier	3
2.	Rapport de gestion sur les comptes consolidés de ONEY BANK	4
	A] Environnement économique	5
	B] Faits marquants et activité de la période	5
	C] Perspectives pour l'année 2018	7
	D] Principaux risques auxquels est soumis ONEY Bank	7
	E] Gestion des fonds propres	8
3.	Etats financiers consolidés	10
	A] Bilan actif consolidé	10
	B] Bilan passif consolidé	11
	C] Compte de résultat consolidé	12
	D] Etat consolidé du résultat global	13
	E] Tableau de flux de trésorerie	14
	F] Tableau de passage des capitaux propres	15
4.	Annexes aux comptes consolidés	16
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

**Au 31 décembre 2017
en vertu de l'Article 3(2)(C)
de la Loi Transparence**



Nom du Responsable

Jean-Pierre Viboud, Directeur Général de Oney Bank

Attestation du Responsable

« Je déclare qu'à ma connaissance, les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2017 sont établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de la Société, la situation de celle-ci et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Croix, le 23 février 2018

JEAN-PIERRE VIBOUD

*Directeur Général
ONEY BANK*

ONEY BANK

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 50.741.215 euros

40 Avenue de Flandre 59170 CROIX
RCS Lille Métropole B 546 380 197

RAPPORT DE GESTION SUR
**LES COMPTES
CONSOLIDÉS ANNUELS**
Au 31 décembre 2017



A] Environnement économique

Le taux de chômage sur la zone euro poursuit sa baisse. En novembre 2017, il s'établit à 8,7% sur les 19 pays de la zone euro. La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne de la zone euro avec un taux de chômage à 9,2%.

L'économie mondiale est lancée sur de bons rails et sa croissance devrait encore accélérer. Dans ses dernières prévisions, le Fonds monétaire international (FMI) estime que le produit intérieur brut planétaire devrait progresser de 3,9 % en 2018 et 2019, après 3,7 % en 2017. Le FMI met en avant les conditions financières favorables et la reprise des investissements. La zone euro devrait progresser plus vite que prévu à 2,2% en 2018 et 2% en 2019. En France la croissance devrait s'établir à 1,9% sur les deux prochaines années grâce à la nouvelle législation sur le travail, à l'allégement de la fiscalité des entreprises à la confiance des patrons et au rebond du tourisme.

La croissance des crédits à la consommation aux particuliers accélère en France et en Europe. Elle est notamment portée par les prêts amortissables. A l'inverse, l'encours de crédits renouvelables continue de diminuer.

B] Faits marquants et activité de la période

REFINANCEMENT :

- **NOTATION S&P :** L'agence Standard & Poor's a confirmé en mai 2017 la notation long terme du groupe ONEY à BBB+ avec perspective stable. La notation court terme est également confirmée à A-2. Le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis de Auchan Holding a été confirmé.
- **GESTION DE LA LIQUIDITÉ :** Pour garantir son risque de liquidité, Oney Bank dispose de 1 285 M€ de lignes de crédit bancaires confirmées (dont 386 M€ utilisées au 31 décembre 2017), dont 1 036 M€ ayant une échéance résiduelle supérieure à un an.

Oney Bank dispose d'un accès aux mesures de liquidités exceptionnelles mises en place par la Banque Centrale Européenne (BCE) via la mobilisation au REPO des titres émis par le Fonds Commun de Titrisation auto-détenu « Onycord Compartiment 1 ». Au 31/12/2017 Oney Bank utilise 355 M€ sur sa capacité de tirage de 481,9 M€.

- **STRUCTURE DU REFINANCEMENT :** Dans le cadre de la poursuite de la diversification de ses sources de financement, Oney Bank a lancé en avril 2017 une offre de dépôts à terme auprès de particuliers résidents fiscaux allemands en collaboration avec une fintech allemande. Au 31 décembre 2017 plus de 583 M€ avaient déjà été ainsi collectés.

L'encours de refinancement obligataire de la banque s'élève à 200 M€ au 31 décembre 2017.

ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS

LA TRANSFORMATION HUMAINE ET DIGITALE EN MARCHE

Oney a lancé en 2017 un grand mouvement de transformation humaine et digitale. Totalement convaincu que la transformation interne de l'entreprise est un incontournable pour la réussite de l'accélération de son développement, Oney a entrepris de réinventer son organisation de manière participative et inclusive. Les collaborateurs du monde entier ont ainsi été invités à réécrire collectivement la mission, l'ambition et les valeurs du Groupe sur lesquels vont reposer les nouvelles bases de l'organisation, de la transformation managériale, et des orientations business.

DE NOUVEAUX PARTENAIRES, DE NOUVEAUX MARCHÉS

En 2017, plus de 70 commerçants et e-commerçants ont rejoint la communauté des 300 partenaires Oney. L'offre de paiement fractionnée en 3X 4X, a été déployée en France, entre autres, auprès de compagnies aériennes (Air Austral, Air Caraïbes et French Blue), des concessions automobiles, une plateforme CtoC de produits de luxe (Vestiaire Collective), le groupe international Delticom (123 pneus...), ou bien encore dans les shops de Dyson. En 2017, ce produit a aussi connu de beaux succès en Espagne auprès des clients de Worten ou d'Alltricks. Dans ce pays, 30 nouveaux partenaires ont été conquis.

DES INNOVATIONS ET DE BEAUX SUCCÈS DANS PLUSIEURS PAYS

Une autre solution Oney a connu de beaux succès en 2017 : Automatic, solution de paiement par reconnaissance de la plaque d'immatriculation. Déployé dans plus de 100 stations essence en Espagne et au Portugal, la solution a élargi son champ d'application au paiement des parking, à commencer par La Vaguada, un centre commercial espagnol dont le parking est le plus utilisé du pays. Pour aller plus loin dans l'innovation, Oney s'est associé avec PSA autour d'un Proof Of Concept pour imaginer la voiture connectée de demain. En intégrant Automatic, le prototype offre une solution de paiement embarquée simple à utiliser.

Dans le domaine de la data, Oney a également innové en développant des solutions de datasharing simples et pertinentes pour ses partenaires. En 2017, un contrat majeur autour de cette solution a été signé avec Auchan Retail International.

L'assurance n'est pas en reste : 27 nouveaux produits d'assurance ont été lancés en 2017, dans 4 pays différents. Oney compte ainsi fin 2017 1.35 million de clients assurance dans le monde (+21% / 2016).

Oney a également lancé une offre d'épargne en Allemagne afin de diversifier son refinancement. Depuis son lancement en avril 2017, cette offre a permis de collecter 583 M€ d'épargne.

L'INNOVATION POUR UNE EXPÉRIENCE TOUJOURS PLUS DIGITALE

L'innovation fait partie intégrante de l'ADN de Oney, véritable moteur de son développement depuis plus de 30 ans.

En 2017, afin de rendre le parcours client toujours plus simple et mémorable, de nouveaux sites web et de nouvelles applis ont été lancés au Portugal, en Hongrie et en France, permettant aux clients qui le souhaitent d'accéder à un parcours 100% digital.

Dans le domaine du paiement, un test de paiement biométrique a été mis en place chez Auchan en Roumanie et un Wallet de paiement a été développé pour Auchan en Chine. En France enfin, la solution de paiement fractionnée 3X / 4X sur le web a été adaptée pour permettre aux clients de l'utiliser en magasin, directement sur le TPE.

DES PAYS QUI SE RENFORCENT

De grands projets de développement des activités internationales de Oney ont abouti. En 2017, le groupe a obtenu la licence « Banque retail » en Russie. Avec cette licence, la banque peut mettre en place son propre projet commercial, ouvrir des comptes courants, des comptes épargne et ainsi réaliser des opérations auprès des particuliers. Les 1res cartes bancaires Oney issues des systèmes de la banque ont ainsi été lancées au cours du dernier trimestre 2017.

Depuis fin Aout Oney Pologne est détenu à 100% par Oney bank afin de pouvoir déployer un nouveau projet commercial innovant en Pologne.

RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS DU GROUPE :

Les chiffres clés de ONEY BANK au 31 décembre 2017 sont :

- Un Produit Net Bancaire de 416,3 millions d'euros, en hausse de 2,4 % par rapport à décembre 2016 (406,5 millions d'euros).
- Un coût du risque à 58,4 millions d'euros en décembre 2017 en hausse de 1,9% par rapport au 31 décembre 2016 (57,3 millions d'euros).
- Un résultat net de 38,1 millions d'euros en baisse de 53,7% par rapport au 31 décembre 2016 (82,3 millions d'euros).
- Un montant d'encours bruts global par la banque de 2,8 milliards d'euros en hausse de 1,6% par rapport à décembre 2016.
- Un recrutement net de 826 000 nouveaux clients dans les 11 pays où la Banque est implantée (France, Portugal, Espagne, Pologne, Italie, Hongrie, Russie, Malte, Roumanie, Chine et Ukraine), portant ainsi leur nombre à 9,7 millions.

Hors produit exceptionnel lié à la cession du titre Visa Europe en 2016, la progression du Produit Net Bancaire est de 6,7 % par rapport à décembre 2016.

Cette performance est le fruit de notre stratégie d'investissement et d'innovation digitale qui s'est renforcée avec le lancement début 2017 de notre nouveau projet d'accélération de notre transformation.

Au final, le résultat net s'élève à 38,1 M€ au 31 décembre 2017, en baisse de 38 % par rapport au 31 décembre 2016 (hors impacts exceptionnels liés à la cession des titres Visa Europe en 2016 et au goodwill Chine en 2017), là encore du fait des dépenses liées au projet d'accélération de la transformation. En dehors ces éléments, le résultat net progresse de 2,4%.

EVÉNEMENTS POST-CLÔTURE :

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du 31 décembre 2017.

C] Perspectives pour l'année 2018

LES PRINCIPALES INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2018 SONT :

- Les tensions économiques et financières latentes dans la zone euro et à l'international.

LES PRINCIPAUX PROJETS EN COURS SUR 2018 SONT :

- Un projet global de transformation digitale de nos activités.
- Une offre assurance élargie.
- Recours à la croissance externe.

D] Principaux risques auxquels est soumis Oney Bank

EXPOSITION AUX RISQUES DE LIQUIDITÉ :

Afin de limiter son risque de liquidité, Oney Bank adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des modes de financement et des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

Oney Bank est soumise au ratio Bâle III LCR (Liquidity Coverage Ratio). A ce titre, elle dispose en permanence, depuis le 30 septembre 2015, d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) lui permettant de faire face à ses sorties nettes de trésorerie à 30 jours dans un scénario stressé. Depuis le 1er janvier 2017, conformément à la réglementation en vigueur, un minimum de couverture de 80% des sorties nettes de trésorerie à 30 jours est respecté.

Oney Bank doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes, c'est-à-dire la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires (caisses, banques centrales et CCP), par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT :

La politique financière de Oney Bank vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc le risque de taux issu de ses encours de prêts à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, Oney Bank couvre par opportunité ce risque.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT :

Le taux du risque est en baisse significative depuis plusieurs exercices. Malgré un contexte économique toujours fragile la production crédit reste de qualité et maîtrisée.

Grâce à la mise en place de plans d'actions performants sur les systèmes d'octroi et de gestion des risques, Oney Bank a ainsi poursuivi ses objectifs de réduction du risque de crédit.

E] Gestion des fonds propres

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit », Oney Bank est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de Oney Bank est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels exigés par la réglementation européenne afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché. Afin de s'assurer du respect de son ratio de solvabilité, Oney Bank projette une fois l'an ses capitaux propres au moment de l'établissement du plan de façon globale, et effectue un suivi de manière plus périodique à chaque arrêté trimestriel.

Jusqu'au 31 décembre 2013, le montant des fonds propres était suivi tout au long de l'année à travers la mise en place de reporting internes basés sur la réglementation Bâle II.

Depuis 2014, il est basé sur la réglementation Bâle III.

L'arrêté du 26 juin 2013 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (575/2013 et 2013/36/UE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2014.

Conformément à ces dispositions, Oney Bank intègre depuis 2014, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- Les fonds propres de catégorie 1 « Tier 1 » composés en deux parties :
 - les fonds propres de base (Common Equity Tier 1 « CET 1 ») correspondent aux capitaux propres part du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
 - les fonds propres additionnels (Additional Tier 1 « AT1 ») : correspondent aux instruments de dette perpétuelle,
- Les fonds propres de catégorie 2 « Tier 2 » : correspondent aux dettes subordonnées.

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
CALCULÉS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION :

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres consolidés, part du groupe	579,3	558,2
Dividendes distribuables	-11,1	-16,0
Réserves de cash flow hedge	+1,0	+1,8
IRBA	-15,1	-20,2
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	-42,4	-41,4
Impôts différés liés aux pertes fiscales	-3,9	-9,1
Ajustements liés à la période transitoire	3,7	14,9
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (Tier 1)	511,5	488,2
Dettes subordonnées (hors déductions complémentaires)	0,2	0,5
Ajustements liés à la période transitoire	-0,2	-0,5
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (Tier 2)	0,0	0,0

Le montant des fonds propres réglementaires à fin décembre 2017 est de 511,5 M€, contre 488,2 M€ en décembre 2016.

En 2017 comme en 2016, Oney Bank a répondu à ces exigences réglementaires.

RATIOS CONSOLIDÉS

	BÂLE 3 DÉCEMBRE 2017	BÂLE 3 DÉCEMBRE 2016	BÂLE 3 DÉCEMBRE 2015	BÂLE 3 DÉCEMBRE 2014
Ratio /Tier 1	17,0%	16,3%	15,2%	13,6%
Ratio /Tier 2	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Ratio de solvabilité bâlois	17,0%	16,3%*	15,2%	13,7%
Ratio de liquidité			368%	449%
Ratio LCR	100,5%	93,8%	91,5%	

* Le ratio de solvabilité s'élève à 17,0 % en 2017 après la distribution de dividendes prévue en 2018. Il s'élève à 17,4 % en 2017 avant la distribution de dividendes prévue en 2018.

Le Conseil d'Administration

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2017



A] Bilan actif consolidé

ACTIF (en K€)	IFRS-EU 31.12.2017	IFRS-EU 31.12.2016
Caisse, banques centrales et CCP	352 746	301 887
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	3 619	3 185
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	0
Instruments dérivés	956	211
Prêts et créances - Etablissements de Crédit	137 956	124 440
A vue	94 000	84 781
A terme	43 955	39 659
Prêt subordonné	0	0
Prêts et créances - Clientèle	2 475 532	2 349 151
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Titres mis en équivalence	2 317	7 352
Immobilisations corporelles	41 850	43 351
Immobilisations incorporelles	17 488	13 213
Goodwill	26 443	26 443
Actifs d'impôts différés	29 601	37 816
Actifs d'impôts courants	6 014	9 902
Autres actifs et comptes de régularisation	366 308	363 270
Capital souscrit non versé	0	0
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente (reclassement IFRS 5)		
TOTAL DE L'ACTIF	3 460 830	3 280 222
HORS BILAN	31.12.2017	31.12.2016
ENGAGEMENTS DONNÉS	6 734 631	6 583 215
Engagements de financement	6 684 517	6 548 909
en faveur d'établissements de crédit		
en faveur de la clientèle	6 684 517	6 548 909
Engagements de garantie	50 114	34 306
en faveur d'établissements de crédit	49 998	34 189
en faveur de la clientèle	117	117

B] Bilan passif consolidé

PASSIF (en K€)		IFRS-EU 31.12.2017		IFRS-EU 31.12.2016
Dépôts de banques centrales				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat				
Passifs financiers évalués au coût amorti		2 574 855		2 441 490
Dettes auprès d'établissements de crédit	869 600		856 024	
Dépôts de la clientèle	1 123 626		518 022	
Titres de dettes	580 649		1 064 993	
Passifs subordonnés	980		2 451	
Instruments dérivés		3 884		8 075
Provisions		11 107		10 999
Provisions techniques et dettes Assurance		24 558		15 307
Provisions Techniques	24 558		15 307	
Dettes auprès des réassureurs	0		0	
Passifs d'impôt courant		11 975		15 464
Passifs d'impôts différés		87		43
Autres passifs et comptes de régularisation		252 319		227 141
Capitaux propres du groupe		579 273		558 212
Capital souscrit et prime d'émission	108 047		106 341	
Capital souscrit	50 741		50 602	
Prime d'émission	57 306		55 739	
Autres capitaux propres				
Réserves de réévaluation	0		0	
Réserves	434 333		371 319	
Résultat net	36 893		80 552	
Intérêts minoritaires		2 772		3 492
Total capitaux propres		582 045		561 704
TOTAL DU PASSIF	3 460 830		3 280 222	
HORS BILAN	31.12.2017		31.12.2016	
ENGAGEMENTS REÇUS		1 367 923		1 123 922
Engagements de financement		1 350 447		1 106 193
reçus d'établissements de crédit	899 350		855 000	
reçus de la clientèle	451 097		251 193	
Engagements de garantie		8 112		6 381
reçus d'établissements de crédit	8 112		6 381	
reçus de la clientèle	0		0	
Engagements sur les titres		9 364		11 348
titres à recevoir	9 364		11 348	

C] Compte de résultat consolidé

Compte de résultat (en K€)	IFRS-EU 31.12.2017	IFRS-EU 31.12.2016
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS ET OPERATIONNELS		
Intérêts et produits assimilés	241 376	232 338
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	462	1 406
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	240 581	230 919
Dont intérêts des titres à revenus variables	333	13
Intérêts et charges assimilés	17 281	17 584
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	5 925	4 802
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	6 167	2 821
Dont intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 188	9 961
Marge net d'intérêts	224 095	214 755
Commissions (produits)	123 618	121 433
Commissions (charges)	35 431	38 397
Marge sur commissions	88 187	83 035
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	16 274
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-5 298	-5 253
Gains sur instruments financiers	1 075	8 101
Pertes sur instruments financiers	6 373	13 354
Ecart nets de change	-68	-294
Produits des autres activités	129 824	110 872
Charges des autres activités	20 461	12 908
PRODUIT NET BANCAIRE	416 279	406 482
Charges générales d'exploitation	291 034	243 392
Dont charges de personnel	116 425	104 540
Dont autres frais administratifs	174 610	138 852
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	9 137	1 728
Dont dotations aux amortissements des immobilisations	9 589	7 650
Dont dotations nettes de reprises pour provisions	-452	-5 921
Dont dotations nettes de reprises pour dépréciation	0	0
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	116 108	161 361
Coût du risque	58 380	57 310
RESULTAT D'EXPLOITATION	57 728	104 051
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-4 684	-1 412
Gains ou pertes sur actif immobilisé	-152	-166
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	2 441
RESULTAT TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES AVANT IMPÔT	52 892	104 914
Charge (produit) d'impôt relative au résultat des activités poursuivies	14 769	22 639
RESULTAT TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES APRES IMPÔT		
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RESULTAT TOTAL	38 123	82 275
Résultat net part du Groupe	36 893	80 552
Intérêts des minoritaires	1 230	1 723
Nombre d'actions	1 445 771	1 445 771
Résultat net part du Groupe par action	25,52	55,72

D] Etat consolidé du résultat global

(en K€)	31/12/2017			31/12/2016		
	AVANT IMPÔT	(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	NET D'IMPÔT	AVANT IMPÔT	(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	NET D'IMPÔT
Résultat de la période (hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)	52 892	(14 769)	38 123	104 914	(22 639)	82 275
Eléments recyclables						
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	(513)		(513)	1 415		1 415
Variation de la juste valeur des instruments financiers (Couverture de flux de trésorerie)	1 146	(394)	751	(310)	107	(204)
Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente	736	(188)	548	(12 934)	502	(12 432)
Autres éléments	(103)		(103)	(80)		(80)
Eléments ultérieurement non recyclables en résultat						
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	335	(208)	127	(150)	52	(99)
Autres éléments du résultat global pour la période	1 601	(791)	810	(12 060)	661	(11 399)
Résultat global de la période	54 493	(15 560)	38 933	92 854	(21 978)	70 876
Attribuable aux :						
propriétaires de la Société mère			37 900			68 605
intérêts minoritaires			1 034			2 271
Résultat global de période			38 933			70 876

E] Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros			31.12.2017	31.12.2016
Résultat net avant impôt	A		52 892	104 914
Elimination des éléments non monétaires :	B		-61 996	-75 413
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		9 589		5 209
Dotations nettes de reprises sur encours clientèle		-76 839		-76 553
Dotations nettes de reprises sur provisions pour risques et charges		444		-5 637
Plus ou moins-values		151		166
Résultat net des activités abandonnées				
Autres mouvements		4 659		1 403
Revenus des activités opérationnelles à l'exclusion des éléments non monétaires	A + B		-9 105	29 502
Augmentation des actifs/diminution des passifs (-)				
Diminution des actifs/augmentation des passifs (+)				
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE				
Prêts et avances aux clients	C	-52 327		-72 655
Créances/ dettes vis à vis des établissements de crédit	C	22 379		25 632
Créances/ dettes vis à vis de la clientèle (dont Corporate)	C	605 221		195 454
Dettes représentées par un titre	C	-484 778		-137 438
Actifs et passifs financiers	C	-3 768		12 759
Actifs et passifs non financiers	C	33 204		49 042
Impôts décaissés	C	-9 942		-19 159
Autres mouvements	C	41		-59
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	D=A+B+C		100 927	83 077
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS				
Flux liés aux investissements incorporels et corporels		-12 624		-16 854
Flux liés aux investissements financiers et aux participations		0		-4 136
Autres mouvements		112		87
Variation de périmètre		-986		4 718
Flux nets de trésorerie LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	E		-13 497	-16 185
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT				
Dividendes versés aux actionnaires		-15 963		-12 026
Dividendes versés aux minoritaires		-1 374		-1 392
Augmentation de capital		1 707		-298
Autres		-7 019		-19 018
Flux nets de trésorerie LIÉS AU FINANCEMENT	F		-22 650	-32 734
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	D		100 927	83 077
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	E		-13 497	-16 185
Flux nets de trésorerie liés au financement	F		-22 650	-32 734
Effets des variations de taux de change		180		100
VARIATION NETTE de trésorerie			64 960	34 258
Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période			413 698	379 441
Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période			478 658	413 698
VARIATION NETTE de trésorerie			64 960	34 258

F] Tableau de passage des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital et réserves							
	Part du Groupe					Intérêts minoritaires		
	Capital	Prime	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Situation au 31 décembre 2015	29 021	57 475	346 847	68 525	501 868	1 366	1 358	2 725
Affectation du résultat de l'exercice 2015			68 525	-	68 525	-	1 358	-
Augmentation de capital et émission	21 581	-	1 736	-	21 766	-	1 920	-
Impact du Cash flow Hedge			-	204	-	204	-	-
Réserve de conversion			-	891	-	891	525	525
Autres			-	-	-	-	-	-
Stocks options			-	1 777	-	1 777	-	-
divers - Retrocension crédit IS			-	-	-	-	-	-
divers - Natural Security			-	-	-	-	-	-
divers - Dividendes Auchan			-	12 026	-	12 026	-	-
divers - Géfrus			-	-	-	-	-	-
divers - PUT sur mino Hongrie			-	-	-	-	111	111
divers - Dividendes Hongrie			-	-	-	-	1 392	1 392
divers - Dividendes Pologne			-	-	-	-	-	-
divers - Ecart actuel IFC			-	99	-	99	-	-
divers - Titres disponibles à la vente			-	12 432	-	12 432	-	-
divers - Autres			-	196	-	196	23	23
Résultat net au 31 décembre 2016			-	80 552	-	80 552	-	-
Situation au 31 décembre 2016	50 602	55 739	371 319	80 552	558 212	1 769	1 723	3 492
Affectation du résultat de l'exercice 2016			80 552	-	80 552	-	1 723	-
Augmentation de capital et émission	139	1 567			-	1 707	-	-
Impact du Cash flow Hedge			-	751	-	751	-	-
Réserve de conversion			-	362	-	362	151	151
Autres			-	-	-	-	-	-
Stocks options			-	0	-	0	-	-
divers - Retrocension crédit IS			-	3 068	-	3 068	-	-
divers - Natural Security			-	-	-	-	41	41
divers - Dividendes Auchan			-	15 963	-	15 963	-	-
divers - Pologne			-	674	-	674	-	674
divers - PUT sur mino Hongrie			-	-	-	-	252	252
divers - Dividendes Hongrie			-	-	-	-	1 374	1 374
divers - Dividendes Pologne			-	-	-	-	-	-
divers - Ecart actuel IFC			-	127	-	127	-	-
divers - Titres disponibles à la vente			-	548	-	548	-	-
divers - Autres			-	245	-	245	46	46
Résultat net au 31 décembre 2017			-	36 893	-	36 893	-	-
Situation au 31 décembre 2017	50 741	57 306	434 333	36 893	579 273	1 542	1 230	2 772

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2017



établis conformément aux normes comptables IFRS
adoptées par l'Union Européenne

(Chiffres en milliers d'euros - K€ ou en millions d'euros - M€)



NOTE 1 : Description synthétique du groupe	18
NOTE 2 : Faits marquants et principales variations de périmètre	19
NOTE 3 : Règles et méthodes	19
NOTE 4 : Caisse, banques centrales et CCP	41
NOTE 5 : Instruments dérivés	41
NOTE 6 : Prêts et créances auprès des établissements de crédit	43
NOTE 7 : Prêts et créances sur la clientèle	44
NOTE 8 : Titres	45
NOTE 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles	47
NOTE 10 : Impôts différés	48
NOTE 11 : Comptes de régularisation et autres actifs	49
NOTE 12 : Passifs financiers évalués au coût amorti	49
NOTE 13 : Provisions pour risques et charges	50
NOTE 14 : Provisions techniques des assureurs et dettes auprès des réassureurs	51
NOTE 15 : Autres passifs et comptes de régularisation	51
NOTE 16 : Capitaux propres- Part du Groupe	54
NOTE 17 : Intérêts minoritaires	54
NOTE 18 : Engagements hors bilan	55
NOTE 19 : Produits et charges d'intérêts	56
NOTE 20 : Produits et charges de commissions	56
NOTE 21 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire	56
NOTE 22 : Frais de personnel	57
NOTE 23 : Autres Frais administratifs	57
NOTE 24 : Coût du risque	57
NOTE 25 : Impôt sur les sociétés	58
NOTE 26 : Divers	58
NOTE 27 : Avantages au personnel	59
NOTE 28 : Paiements basés sur des actions	61
NOTE 29 : Information sectorielle	62
NOTE 30 : Juste valeur	63
NOTE 31 : Exposition et gestion des risques	65
NOTE 32 : Transactions avec les parties liées	72
NOTE 33 : Projet d'affectation	73
NOTE 34 : Honoraires des commissaires aux comptes	73
NOTE 35 : Documents accessibles au public	74

NOTE 1 :

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU GROUPE

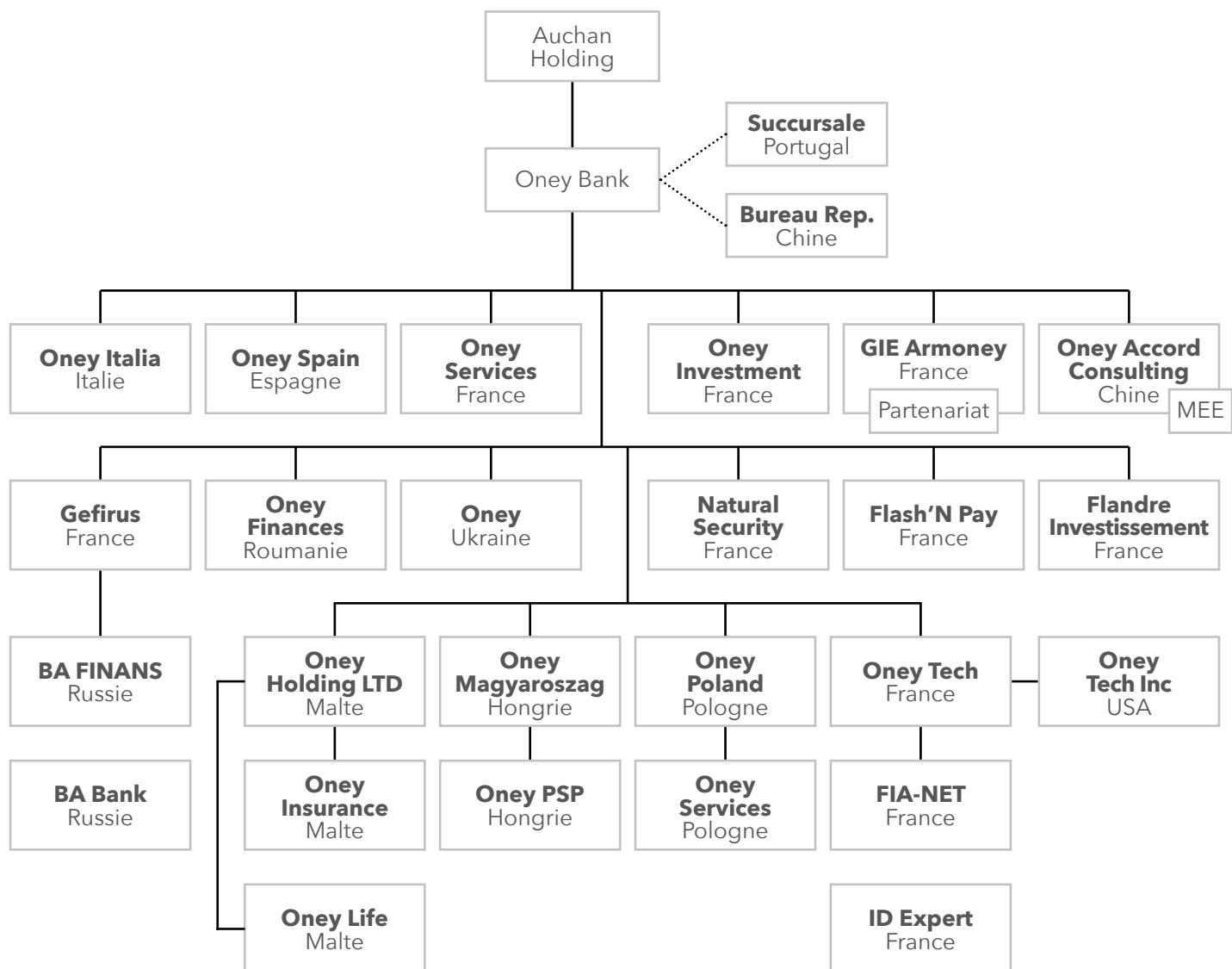
1. Présentation juridique de l'entité

Oney Bank S.A., immatriculée sous le numéro 546 380 197 00105, est une société anonyme à Conseil d'Administration domiciliée en France au 40, avenue de Flandre à Croix (59170).

Elle est spécialisée dans toutes opérations de banque et opérations connexes à l'activité bancaire y compris la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers, le courtage en assurance et la représentation de toutes les compagnies d'assurance.

Elle est détenue à 96,6 % par Auchan Holding, société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège est au 40, avenue de Flandres à Croix (59170).

2. Organigramme simplifié du groupe ONEY BANK



NOTE 2 :

FAITS MARQUANTS ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

1. Faits marquants :

- **Notation S&P :**

L'agence Standard & Poor's a confirmé en mai 2017 la notation long terme du groupe Oney à BBB+ avec perspective stable. La notation court terme est confirmée à A-2. Le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis de Auchan Holding a été confirmé.

- **Structure du refinancement :**

Oney Bank a lancé une offre de dépôts à terme auprès de particuliers résidents fiscaux allemands en collaboration avec une fintech allemande. Au 31 décembre 2017, plus de 583 M€ avaient déjà été ainsi collectés.

2. Variation de périmètre :

- **Entrées de périmètre / Constitution de nouvelles sociétés :**

Création d'une filiale Oney Tech Inc aux Etats-Unis pour commercialiser la solution de lutte anti-fraude.

- **Variation de pourcentage d'intérêt :**

Rachat par Oney Bank des 40% de minoritaires dans Oney Polska.

- **Sorties de périmètre :**

Aucune sortie de périmètre au 1er janvier 2017.

3. Évènements post clôture :

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

4. Arrêté de comptes :

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 février 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire prévue en date du 17 avril 2018.

NOTE 3 :

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002, les états financiers consolidés du groupe ONEY BANQUE ACCORD au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS / IFRS publiées par l'IASB et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out » utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture).

Ce règlement a été complété, notamment par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant sur l'application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme 39 dans un format amendé.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations (outre les améliorations annuelles 2010-2012 et 2012-2014 des normes) d'application obligatoire à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2017 sont :

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS	DATE DE PUBLICATION PAR L'UNION EUROPÉENNE
Amendement à IAS 12 Impôts sur le résultat Comptabilisation d'IDA sur moins-values non réalisées : Clarification sur la façon d'appréhender l'existence de profits taxables futurs	1 ^{er} janvier 2017
Amendement à IAS 7 Etat des flux de trésorerie Tableau des flux de trésorerie : Informations supplémentaires à fournir sur la variation des dettes financières au bilan (notamment mouvements non cash)	1 ^{er} janvier 2017
Amendement à IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités Précision - les informations requises au titre de la norme s'appliquent, sauf exception, également, aux investissements classés comme : <ul style="list-style-type: none"> • « détenus en vue de la vente », • « détenus en vue d'une distribution aux actionnaires », ou • « activités abandonnées » selon IFRS 5 	1 ^{er} janvier 2017
Amendement à IFRS 1 Première application des IFRS Suppression pour les nouveaux adoptants des exemptions à court terme en matière d'informations financières sur les instruments financiers, les avantages au personnel et les entités d'investissement	1 ^{er} janvier 2017
Amendement à IAS 28 Entreprises associées (cycle amélioration 2014-2016) Pour les sociétés de capital-investissement et assimilés, clarification sur la possibilité d'évaluer un investissement à la juste valeur par résultat pour chaque investissement dans une société associée ou une co-entreprise, investissement par investissement, le choix étant réalisé à la date de comptabilisation initiale au bilan.	1 ^{er} janvier 2017

Les normes, amendements aux normes existantes et interprétations adoptés par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2017 n'ont pas été anticipés.

Par ailleurs, les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non adoptées par l'Union européenne à la date de clôture des états financiers.

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS NON ADOPTÉES PAR L'UE	SYNTHÈSE DE LA NORME	IMPACT SUR LE GROUPE
IFRS 9 Instruments Financiers	<p>Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme « IFRS 9 - Instruments financiers ». IFRS 9 s'applique à compter du 1er janvier 2018. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016.</p> <p>La norme IFRS 9 a pour objet de refondre la norme IAS 39. IFRS 9 - Phase 1 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle est complétée par la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers (IFRS 9 - Phase 2), ainsi que par le traitement des opérations de couverture (IFRS 9 - Phase 3 cf. ci-dessous). Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).</p> <p>Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). À défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.</p> <p>Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.</p> <p>Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.</p> <p>Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.</p> <p>Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9. La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.</p> <p>Cette nouvelle approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.</p> <p>L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).</p>	<p>Le Groupe Oney s'est organisé pour mettre en oeuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, risques et IT ainsi que l'ensemble des pays concernés. Depuis 2015 le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ; • La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables. <p>A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe a finalisé la rédaction du nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 qui impose de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois dès leur entrée au bilan.</p> <p>Une description du nouveau modèle de dépréciation Groupe est fournie en note 3.3.</p>

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS NON ADOPTÉES PAR L'UE	SYNTHÈSE DE LA NORME	IMPACT SUR LE GROUPE
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	<p>Le 28 avril 2015, l'IASB a voté la publication d'un exposé-sondage proposant de différer d'une année la date d'application de la norme revenu initialement prévue au 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018. Cette norme s'appliquera de façon rétrospective.</p> <p>L'objectif de cette norme préparée par l'IASB et le FASB est de faire converger la comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients. La norme améliorera l'information financière sur le chiffre d'affaires et sa comparabilité dans les états financiers au niveau mondial. Les deux normalisateurs comptables ont identifié cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification du(des) contrat(s) avec un client, • Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat, • Détermination du prix de la transaction, • Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance, • Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites. 	Le Groupe Oney évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés sachant que cette norme ne s'applique pas aux instruments financiers (IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4) et aux contrats de location (IAS 17).
IFRS 16 Contrats de location	<p>La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.</p> <p>Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17. Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondraient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.</p> <p>La norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.</p>	Le Groupe Oney a débuté l'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels suite à sa publication.
Amendement à IFRS 2 Paiements fondés sur des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Clarification sur l'évaluation des plans réglés en trésorerie (« cash-settled ») incluant des conditions de présence et performance • Clarification sur la comptabilisation d'une modification d'un plan « cash-settled » en un plan « equity-settled » 	
IFRS 4 Contrats d'assurance	Amendements « application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance »	
IAS 40 Transferts d'immeubles de placement	Précision sur les conditions de transferts entre les différentes catégories d'actifs	

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS NON ADOPTÉES PAR L'UE	SYNTHÈSE DE LA NORME	IMPACT SUR LE GROUPE
IFRIC 22 Transaction en monnaie étrangère et contrepartie anticipée	Cours de change à retenir lorsqu'un paiement anticipé a été effectué en amont de la réalisation de la transaction	
IFRIC 23 Risques fiscaux	Clarification des principes de reconnaissance et d'évaluation des risques fiscaux en application d'IAS 12 (« Uncertainty over tax treatments »)	
IAS 28 Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise	Un investisseur doit appliquer les dispositions d'IFRS 9 Instruments financiers, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise	

2. Comparabilité et changement de méthode

- **Comparabilité :**

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire.

- **Changement de méthode :**

Aucun changement de méthode comptable depuis le 1er janvier 2017 applicable au Groupe Oney.

3. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Pour les états financiers consolidés du Groupe Oney, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- **Dépréciations des créances :**

La valeur du poste « Prêts et créances à la clientèle » est ajustée par une dépréciation relative aux créances lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

Cette dépréciation, calculée sur des ensembles homogènes de créances et sur une base actualisée, est estimée en fonction d'un certain nombre de données et d'hypothèses : nombre d'impayés, taux de récupération historiquement constatés, situation des créances dans le processus de recouvrement, taux de perte, performances des organismes de contentieux externes, etc.

Les dépréciations enregistrées sont le reflet des meilleures estimations de la Direction à la date de clôture des flux futurs de ces créances.

Présentation des travaux relatifs à l'application du nouveau modèle de dépréciations à partir du 1er janvier 2018 :

La norme IFRS 9 substitue au modèle de pertes avérées d'IAS 39 un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux prêts, engagements hors bilan et aux titres de dettes.

Conformément à la norme, le groupe Oney classe les actifs en 3 catégories (« stage ») : les actifs performants, les actifs sous-performants et les actifs non-performants.

- Un actif performant (Stage 1) correspond à un actif dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative. Le montant de la dépréciation est basé sur les pertes attendues à 12 mois.
- Le passage d'un actif performant à sous-performant (stage 2) se justifie par une dégradation significative de la qualité de crédit depuis son entrée au bilan. Le Groupe Oney a défini cette dégradation par une situation d'impayé de moins de 90 jours en cours ou ayant eu lieu dans les mois précédents. Un retour dans la catégorie d'actif performant s'effectue lorsque la probabilité de défaillance repasse en dessous d'un certain niveau comparativement à la probabilité de défaillance à l'origine.
- Le classement en actif non-performant (stage 3) se justifie par la défaillance de l'actif. La notion de défaillance chez Oney reprend au moins l'un des 3 motifs suivants : existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, existence d'une procédure contentieuse, situation présentant des caractéristiques qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré (par exemple un dossier de surendettement).

La perte attendue est évaluée selon le modèle suivant : le couple PD/EAD (Probabilité de Défaillance/ Exposition au moment de la Défaillance) par la LGD (Perte en cas de Défaillance).

La perte attendue de l'actif sera basée sur une PD calculée sur 12 mois pour les actifs performants et sur la durée de vie totale pour les actifs sous-performants. La détermination des PD/EAD à vie est effectuée grâce à des matrices de vieillissement basées sur les PD/EAD à 12 mois.

Le dispositif de provisionnement, basé sur une PD et une LGD, converge vers le modèle avancé bâlois mais conserve de fortes spécificités, comme la prise en compte de l'amortissement dans l'EAD, l'utilisation d'un taux du contrat comme taux d'actualisation, le calcul d'une PD à vie pour les actifs sous-performants, l'absence de marges de prudence, et la prise en compte de données prospectives (« Forward-Looking ») pour apprécier le défaut.

Les travaux réalisés en 2017 ont permis d'établir une méthodologie de Forward-Looking à destination des pays du Groupe, regroupant les différents facteurs de risques à évaluer et la mise en place de scénarios pour tenir compte d'éléments prospectifs externes (macro-économique) et/ou internes (stratégie d'entreprise).

La gouvernance relative à IFRS 9 décrit le cadre général des différents contrôles et le suivi des pertes de crédit attendues. Les fonctions les plus importantes de la gouvernance portent sur la qualité et la disponibilité des données, les méthodologies et la gestion de la modélisation, les processus de contrôles internes. La gouvernance s'assure que l'entreprise a une vision claire du risque, par l'établissement de reporting contenant des indicateurs clés de performance de l'estimation des pertes de crédits attendues. Les reportings sont utilisés pour expliquer ou ajuster le calibrage du modèle de provisionnement selon des niveaux d'alertes et les mesures correctrices décrites.

Dans l'hypothèse où le calcul d'impact de la première application d'IFRS 9, sur la base des comptes consolidés au 31/12/2017, présenterait une augmentation des provisions, alors la contrepartie sera une dégradation des capitaux propres consolidés. L'estimation définitive de l'impact sera constatée lors de la transition effective de la nouvelle norme au 1er janvier 2018.

- **Provisions :**

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations.

L'appréciation du montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.

- **Provisions techniques d'assurance :**

Le calcul est basé sur les pertes attendues en utilisant des modèles et des hypothèses basées sur l'historique et les données du marché actuel.

- **Instruments financiers évalués à leur juste valeur :**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

- **Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs :**

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

- **Constatation d'actif d'impôt différé :**

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Le caractère probable est apprécié selon les modalités décrites en Note 3.11.

- **Ecarts d'acquisition :**

Les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition s'appuient sur des hypothèses budgétaires à 3 ans et des paramètres (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) qui nécessitent des estimations.

FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Oney utilise les formats des documents de synthèse (Bilan, Compte de résultat, Etat du résultat global, Tableau de variation des capitaux propres, Tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2017-02 du 2 juin 2017.

Le Tableau des flux de trésorerie a été établi par l'analyse des flux, en partant du résultat consolidé avant impôt et en utilisant la méthode indirecte.

Par ailleurs, il a été tenu compte de l'objet social de Oney Bank SA pour déterminer le périmètre lié à l'activité opérationnelle, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement.

Ainsi les flux liés à l'activité de crédit à la clientèle et aux dettes refinançant cette activité de crédit ont été inclus dans le périmètre lié à l'activité opérationnelle.

Enfin, la définition de la trésorerie retenue correspond à celle préconisée par la Recommandation ANC n°2017-02, à savoir : Caisses, banques centrales, CCP (actif et passif), comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit tels qu'ils apparaissent au bilan consolidé du groupe Oney des exercices considérés.

4. Périmètre et méthode de consolidation

Les informations données dans l'annexe aux comptes consolidés sont celles qui présentent une importance significative, permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière du groupe, des risques qu'il assume et de ses résultats.

Ces comptes consolidés regroupent les comptes de Oney Bank SA et des entités françaises ou étrangères composant le groupe Oney. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis selon les règles comptables des pays d'origine, il a été effectué des retraitements et reclassements afin de rendre ces comptes conformes aux principes comptables IFRS du groupe Oney.

1. PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend 25 sociétés (et un bureau de représentation en Chine et une succursale au Portugal) au 31 décembre 2017 :

- 23 sociétés contrôlées,
- 1 société en partenariat,
- 1 société sous influence notable.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

FILIALES	% DE DÉTENTION DU CAPITAL	TYPE DE CONTRÔLE	% DE CONTRÔLE
Oney Spain (Espagne)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Italia	100%	Contrôlée	100%
ONEY MAGYAROSZAG (Hongrie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY PSP (Hongrie)	60%	Contrôlée	100%
GEFIRUS (France)	60%	Contrôlée	100%
BA Finans (Russie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY BANK (Russie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY Poland (Pologne)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Services (Pologne)	100%	Contrôlée	100%
ONEY FINANCES (Roumanie)	100%	Contrôlée	100%
ONEY ACCORD Business Consulting (Chine)	49%	Influence notable	49%
ONEY Services (ex Oney Courtage - France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Holding Limited (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Insurance (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Life (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY UKRAINE (Ukraine)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Investment (France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Tech (France)	100%	Contrôlée	100%
FIA-NET (France)	100%	Contrôlée	100%
ID Expert (France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Tech US (USA)	98%	Contrôlée	100%
Flash'n Pay (France)	100%	Contrôlée	100%
Flandre Investment (France)	100%	Contrôlée	100%
Natural Security (France)	48.33%	Contrôlée	100%
GIE Armoney (France)	50%	Contrôlée	50%

STRUCTURE AD HOC	% DE DÉTENTION DU CAPITAL	TYPE DE CONTRÔLE	% DE CONTRÔLE
FCT Oneycord 1 (France)	100%	Contrôlée	100%

Pour rappel, une opération de titrisation avait été réalisée en date du 22 septembre 2009.

Le FCT Oneycord 1, qui devait normalement commencer à s'amortir à compter du 15 octobre 2012, avait été prolongé de 3 ans soit un début d'amortissement le 15 octobre 2015.

En 2015 et en amont de cette date, Oney Bank SA a procédé à une restructuration (nouveau prospectus, nouvelle notation) du FCT Oneycord compartiment 1. La durée de vie a été prolongée jusqu'en septembre 2019.

Ce fonds est entièrement détenu par Oney Bank SA. Les créances cédées ont pour origine les crédits revolving. Le compartiment est recharge tout au long de sa vie par de nouvelles créances éligibles ainsi que par les tirages réalisés sur les créances déjà titrisées.

Le FCT Oneycord 1 est contrôlé.

Pour plus de détails sur cette opération de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 7.4 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

2. NOTIONS DE CONTRÔLE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- la capacité d'exercer le pouvoir pour influer sur le montant des rendements.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe.

A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées.

Entités contrôlées :

Le contrôle existe sur une entité lorsque le groupe Oney est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Oney Bank la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Oney Bank contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Oney Bank détient la moitié ou moins

de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Partenariats et co-entreprises - Quote-part des actifs, passifs, charges et produits :

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Entités sous influence notable - Mise en équivalence :

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Oney Bank est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

3. CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Oney Bank lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Oney Bank, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

5. Opérations en devises (IAS 21)

La conversion des comptes des entités dont la monnaie de présentation est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les postes du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Quant aux comptes de résultat, ils sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les postes du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecarts de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

Les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

Les taux de conversion devises/euros retenus pour les monnaies des principaux pays sont les suivants :

PAYS	DEVISES	TAUX À LA CLÔTURE		TAUX MOYEN ANNUEL	
		DÉC. 2017	DÉC. 2016	DÉC. 2017	DÉC. 2016
CHINE	Yuan	0,128133	0,136608	0,131085	0,136053
HONGRIE	Forint	0,003222	0,003228	0,003234	0,003211
POLOGNE	Zloty	0,239406	0,226742	0,234947	0,229212
RUSSIE	Rouble	0,014411	0,015552	0,015170	0,013479
ROUMANIE	Lei	0,214661	0,220313	0,218857	0,222672
UKRAINE	Hryvna	0,029691	0,035347	0,033261	0,035374

6. Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition (IFRS 3 Révisée)

L'écart d'acquisition, ou goodwill, généré lors d'un regroupement d'entreprises est évalué comme l'excédent de (a) par rapport à (b), soit :

A) LE TOTAL DE :

- la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise ; et
- dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

B)

le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués selon IFRS 3 révisé.

Dans le cas où l'acquisition est réalisée à partir d'un dérivé (call, put⁽¹⁾, etc.), ce dérivé, en application d'IAS 39, fait l'objet d'une valorisation séparée et il est comptabilisé dans le compte de résultat du groupe Oney dès lors qu'il existe un écart entre le prix d'exercice du put (représentant le prix d'acquisition de la société) et la juste valeur de la société acquise. Dans ce cas, la juste valeur de ce dérivé est reprise dans la détermination du goodwill.

L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture.

Les écarts d'acquisition positifs, conformément à IFRS3 Révisée - Regroupement d'entreprises, font l'objet en cas d'existence d'indice de perte de valeur et a minima annuellement, au cours du second semestre de chaque exercice, d'un test de dépréciation de valeur. Les modalités de réalisation de ces tests font l'objet d'une description dans la note 3.11 des règles et méthodes.

⁽¹⁾Méthode de comptabilisation des puts sur minoritaires présentée en note 17

7. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

8. Les instruments financiers (IAS 32 révisée, IAS 39 et IFRS 7)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels consolidés selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie selon IFRS 13 comme étant le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif dans une transaction normale, réalisée entre intervenants de marché, à la date de l'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur intègre pour les instruments dérivés :

- L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment - CVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut).
- L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment - DVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés notre propre risque de crédit.

Présentation des travaux relatifs à l'application de la phase 1 « Classement et évaluation » de la nouvelle norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018 :

IFRS 9 introduit une approche unique de classification pour tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres). Pour les actifs financiers (instruments de dettes), le classement repose sur l'analyse de 2 critères cumulatifs :

- Le critère SPPI (Solely Payment of Principal and Interests) : Remboursements du principal et des intérêts.
- Le Business Model : Modèle de gestion suivi pour la gestion des actifs financiers dont l'objectif est de les détenir avec l'intention :
 - De percevoir les flux de trésorerie contractuels
 - De percevoir les flux de trésorerie contractuels et de la vente.

La classification définitive retenue par la Groupe Oney sera détaillée lors de la transition effective de la nouvelle norme au 1er janvier 2018.

1. LES INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 RÉVISÉE, IAS 39 ET IFRS 7)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels consolidés selon les disLa hiérarchie de juste valeur des actifs et des passifs financiers, introduite par l'amendement IFRS 7, est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Ces niveaux sont les suivants :

- **Niveau 1 :**

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

- **Niveau 2 :**

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie.

- **Niveau 3 :**

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

2. PRÊTS ET CRÉANCES

Les crédits sont affectés à la catégorie «Prêts et créances auprès des établissements de crédit» et «Prêts et créances à la clientèle». Conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif inclut les décotes, les produits et coûts de transaction intégrables (principalement ici l'ensemble des commissions versées aux apporteurs d'affaires, enseignes partenaires dans le cadre de la production de crédit).

3. DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

Les créances dépréciées sont les créances présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés ;
- Lorsque la situation présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- S'il existe des procédures contentieuses ou une restructuration de dettes.

A chaque clôture, le groupe Oney détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs évènements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif dès lors que cet (ces) évènement(s) génératriceur(s) de pertes a (ont) une incidence significative sur les flux futurs de trésorerie estimés, à condition que la perte puisse être estimée de manière fiable.

Le Groupe Oney réalise deux tests de dépréciation successifs :

- Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées (notamment les créances remises aux organismes de recouvrement externe et les créances en surendettement).
Dans ce cas, la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée (au taux d'origine du contrat) des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet d'éventuelles garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en coût du risque.
- Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées mais dont les créances ne présentent, à ce stade, qu'une probabilité d'entrées en recouvrement, en gestion contentieuse ou en surendettement.
Dans ce cas, la dépréciation est déterminée sur la base des probabilités historiques de passage en pertes, du taux de pertes en cas de défaut avéré et de l'encours futur estimé. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en coût du risque.

Par ailleurs, dans le cas d'une créance faisant l'objet d'une restructuration (avec au plus un impayé), le groupe Oney comptabilise en coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Par ailleurs, les créances faisant l'objet d'une restructuration et pour lesquelles la dernière échéance du nouveau plan d'amortissement représente un montant significatif de l'encours restant dû à la date de la restructuration (échéance in fine), celle-ci fait l'objet d'une dépréciation fondée sur les historiques de récupération des créances présentant les mêmes caractéristiques.

4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les instruments financiers qui ne relèvent pas des catégories prêts et créances, actifs détenus jusqu'à l'échéance et Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, présentées en capitaux propres. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Oney utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. le groupe Oney prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Oney constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

La constatation de cette dépréciation se fait par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

5. LES PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables. Il est toutefois précisé qu'Oney n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

6. COÛTS DES EMPRUNTS (IAS 23)

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus conformément au traitement de référence d'IAS 23.

Ainsi les frais initiaux de création ou de restructuration du FCT dont la finalité première est de pouvoir apporter les titres en REPO auprès de la Banque Centrale Européenne ont été affectés au TIE du financement obtenu.

De même les charges de commissions supportées dans le cadre de la mise en place de financements et de lignes confirmées bancaires sont intégrées au taux d'intérêt effectif de l'instrument sur la durée de vie prévue de l'instrument.

7. DISTINCTION DETTES - CAPITAUX PROPRES

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

8. LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application de l'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe au risque de marché (taux, change). Cependant, les dérivés utilisés pour la couverture du risque de change ne suivent pas la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La juste valeur est déterminée par des outils de valorisation internes et comparée aux valorisations données par les contreparties bancaires.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur associée à un actif ou passif financier. Elle est applicable si elle répond aux critères d'éligibilité fixés par la norme à savoir :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou un passif financier.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

• Couverture de juste valeur :

la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

• Couverture de flux de trésorerie :

la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture Oney Bank a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base des flux futurs de trésorerie de groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques de taux.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais de la comparaison trimestrielle entre le stock de refinancement indexé sur l'Eonia présent et prévisionnel et le portefeuille d'instruments de couverture. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité de ces relations se fait au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Les instruments de couverture utilisés par le groupe Oney sont des Cap et des swaps.

Les CAP, utilisés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie, font l'objet également de test d'efficacité. Ce test d'efficacité est réalisé en distinguant la valeur intrinsèque de l'option et la valeur temps. Les variations de valeur temps sont systématiquement enregistrées en résultat.

Selon la norme IAS 39, ces instruments destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de taux doivent être inscrits au bilan à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux de trésorerie.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture (Couverture de flux de trésorerie), la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert.
- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en réserves (réserves de Cash Flow Hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Pour les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Par ailleurs, le groupe Oney, pour répondre à un objectif de refinancement indexé sur une base Eonia peut procéder à la mise en place de swap de transformation d'une partie des dettes émises sur un indice Euribor en Eonia.

Ces swaps de transformation, appelés basis swap, ont été comptabilisés à la juste valeur par résultat. En effet, il n'a pas été possible de documenter une relation de couverture sur ces instruments.

9. DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou en partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

10. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan dès lors qu'ils sont accordés à des conditions normales (dans le cas contraire un actif ou un passif est comptabilisé). Ils font, le cas échéant, l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

11. ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

9. Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Oney applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif. Les principes retenus sont les suivants :

IMMobilisations CORPORELLES :

Constructions :	8 à 40 ans
Agencements, aménagement et sécurité :	6 ans 2/3 à 10 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

IMMobilisations INCORPORELLES :

Les logiciels acquis sont comptabilisés en autres immobilisations incorporelles et font l'objet d'un amortissement comptable sur trois ans.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées.

Les plus ou moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en Gains ou pertes nets sur autres actifs.

10. Dépréciation des immobilisations (IAS 36)

IAS 36 - Dépréciation des actifs - définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des business plans à 3 ans approuvés par la Direction. Au-delà, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les écarts d'acquisition, les flux de résultats nets sont extrapolés sur une période complémentaire de 6 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9ème année.

PAYS	TAUX D'ACTUALISATION « BANKING »	TAUX D'ACTUALISATION « NON BANKING »	TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI
FRANCE	9,19%	7,81%	2%
PORTUGAL	11,94%		2%
ESPAGNE	9,99%		2%
ITALIE	10,09%	8,71%	2%
POLOGNE	10,32%	8,94%	2%
HONGRIE	12,42%		2%
ROUMANIE	11,31%	9,93%	2%
RUSSIE	12,44%	11,06%	2%
UKRAINE	20,74%	19,36%	2%
CHINE	11,13%	9,75%	2%

Les flux sont actualisés au taux d'actualisation majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays. Le taux d'actualisation est déterminé sur la base du taux de rendement observé sur le marché actions du secteur bancaire pour les établissements de crédit et du secteur retail pour les sociétés apporteuses d'affaires à des partenaires bancaires.

Le niveau de fonds propres normatifs retenu dans le cadre de l'analyse est de 9,25% pour 2017.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur à chaque arrêté.

Ce test est également effectué une fois par an (en pratique en fin d'année) pour les actifs à durée de vie indéfinie tels que les écarts d'acquisition.

1. IDENTIFICATION DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT)

Une unité génératrice de trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le groupe Oney a reparti l'ensemble de ses activités en unités génératrices de trésorerie. Cette répartition est opérée de manière cohérente avec l'organisation du Groupe. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition d'une UGT.

2. ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Sur Oney Espagne, Oney Portugal et Oney Chine (seules entités du groupe pour lesquelles il y a un écart d'acquisition), l'augmentation du taux d'actualisation de 100bp diminuerait la valeur de 25,2 M€ mais n'engendrerait pas dépréciation de ces actifs.

Sur Oney Espagne, Oney Portugal et Oney Chine la diminution du taux de croissance à l'infini de 100bp diminuerait la valeur de 13,9 M€ mais n'engendrerait pas de dépréciation de ces actifs.

Sur Oney Espagne et Oney Portugal, la hausse du niveau de fonds propres normatifs de 50bp diminuerait la valeur de 2,1 M€ mais n'engendrerait pas de dépréciation de ces actifs.

11. Les impôts différés (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé par le résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés au niveau de chaque entité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Les déficits fiscaux et autres différences temporaires donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux est probable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Deux conditions sont requises pour l'application de cette règle.

- L'entité doit avoir dégagé un résultat fiscal positif sur les deux dernières années (N et N-1) ;
- Une analyse du tax plan concernant les 3 années à venir est nécessaire pour démontrer que les pertes fiscales reportables et les impôts différés actifs sur les différences temporelles pourront être récupérés dans un délai court de 3 ans, grâce à des bénéfices courants.

12. Provisions (IAS 37)

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du groupe Oney à l'égard d'un tiers probable du fait certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être légale, réglementaire ou contractuelle. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation représente un caractère significatif.

13. Les avantages au personnel (IAS 19 révisée)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19 révisée, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi : Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

ONEY BANK participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Conformément à la norme IAS 19 révisée – Avantages au personnel – le Groupe recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Le Groupe comptabilise les pertes et gains actuariels en autres éléments du résultat global (OCI).

14. Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

La méthode de valorisation des options retenue est faite selon les critères suivants :

- Détermination d'une valeur sous-jacente de l'option à la date d'octroi décorrélée de toute condition prévue au plan d'option. Cette valeur est déterminée par l'application du modèle binomial ;
- Les conditions spécifiques sont prises en compte, par la suite, par application d'un coefficient de probabilité à la valeur sous-jacente.

La valeur du sous-jacent de l'option est la valeur d'un call déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- Durée de l'option (fixée par le plan d'options) ;
- Prix d'exercice de l'option ;
- Taux d'intérêt (le taux retenu est celui des OAT 4 ans) ;
- Valorisation du titre au moment de l'attribution ;
- Volatilité du marché sectoriel (en l'absence de cotation du sous-jacent).

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés au cours de la période d'indisponibilité.

Les droits sont comptabilisés en charges dans la rubrique « frais de personnel ». La contrepartie de la charge est constatée en dette dans la mesure où les actions feront l'objet d'un rachat par le Groupe. La charge est étalemente sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits de manière définitive.

Lorsque la valeur du sous-jacent de l'option a été surestimée, la reprise est faite par les capitaux propres.

15. Engagements de rachats de titres aux minoritaires

Le groupe Oney a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du groupe contrôlées des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent à des engagements optionnels (ventes d'option de vente). Le prix d'exercice de ces options était établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition ou de la création en tenant compte de l'activité future des entités.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32 révisée, le Groupe constate une dette au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres part du Groupe.

La valeur de la dette au titre du PUT s'ajuste à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice le plus probable des options.

16. Actions propres

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

17. Les activités d'assurance (IFRS 4)

Les deux sociétés (vie et non-vie) traitent principalement de l'assurance emprunteurs, de l'assurance affinitaire et de la prévoyance en France, Portugal, Espagne, Pologne, Italie.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie sont calculées par un actuari externe selon les méthodes définies par la réglementation, elles sont conformes aux normes IFRS. Les provisions techniques tiennent compte par ailleurs d'une marge de prudence eu regard à la faiblesse d'historique de sinistralité et de l'environnement économique des pays concernés. Elles correspondent aux charges à prévoir pour faire face à la sinistralité déclarée en cours de traitement, aux sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR) et aux provisions pour risques non éteints.

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Les sociétés d'assurance doivent respecter le ratio de solvabilité de Malte où elles sont implantées. Malte en tant que pays membre de l'UE suit la réglementation solvabilité 2 en vigueur au sein de l'Europe.

18. Transactions avec les parties liées

Les parties liées et parties sœurs évoquées dans les annexes sont la société mère Auchan Holding et les filiales de Auchan Holding. Seules les opérations significatives sont signalées.

19. Résultat par action

Le Groupe Oney présente un résultat de base par action calculé à partir du résultat des activités poursuivies. Cette information est également déclinée à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Compte tenu du nombre d'options encore en vie au 31/12/2017, le résultat par action dilué ne serait pas différent du résultat par action.

20. Transfert d'actifs financiers (IFRS 7 amendée)

L'amendement à l'IFRS 7 précise les informations à fournir sur :

- les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ;
- les actifs financiers transférés qui sont intégralement décomptabilisés mais dans lesquels l'entité conserve une implication continue ; et
- la saisonnalité des transferts d'actifs financiers afin de mettre en évidence les opérations de « window dressing » (pour les actifs décomptabilisés).

NOTE 4 :

CAISSE, BANQUES CENTRALES ET CCP

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
Banque Centrale	342 489	292 184	50 306
Distributeurs de billets - Espaces financiers	9 231	8 931	301
Autres	1 025	772	252
TOTAL	352 746	301 887	50 859

Le groupe Oney a constitué, dans le cadre de la réglementation Bâle 3 et du ratio de liquidité court terme (LCR), un portefeuille d'actifs de très haute qualité via des dépôts en comptes courants auprès de Banques Centrales, depuis le 1er octobre 2015.

NOTE 5 :

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les opérations sur instruments financiers à terme portant sur les taux d'intérêts s'élèvent à 1 005 millions d'euros contre 777 millions d'euros à fin 2016. Le portefeuille peut être identifié à travers plusieurs groupes :

- Instruments dérivés de couverture
 - Les swaps amortissables payeurs taux fixe sont utilisés pour couvrir les risques associés aux financements des encours à taux fixes ;
- Instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable
 - Les options de taux (CAP - garantie d'un taux plafond et éventuellement FLOOR - garantie d'un taux plancher) sont utilisées pour se prémunir contre une hausse de coût de financement des encours à taux variable issue d'une forte augmentation des taux ;
 - Les swaps de devises (cross currency swap) sont utilisés pour couvrir les risques associés au refinancement des filiales hors zone euro.

La juste valeur de ces instruments est dans le tableau ci-dessous :

INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE ET DE TRADING (en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
INSTRUMENTS DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE	710	1 938	41	5 180
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes	710	1 938	41	5 180
Instruments conditionnels				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	167	142	170	2
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes	167	142	170	2
Instruments conditionnels				
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	79	1 804	0	2 894
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes	79	1 804	0	2 894
Instruments conditionnels				
TOTAL	956	3 884	211	8 075

NOTE 6 :

PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
Créances à vue sur les établissements de crédit :	94 000	84 781	9 219
Créances à terme sur les établissements de crédit :	43 955	39 659	4 296
Principal	43 904	39 571	4 333
Créances rattachées	52	88	-37
Prêts subordonnés :	0	0	0
Principal	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0

ÉCHÉANCIER

(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2017
Créances à terme sur les établissements de crédit :	43 305	650			43 955
Principal	43 254	650			43 904
Créances rattachées	52				52
Prêts subordonnés :					
Principal					
Créances rattachées					

(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2016
Créances à terme sur les établissements de crédit :	39 009	650			39 659
Principal	38 921	650			39 571
Créances rattachées	88				88
Prêts subordonnés :					
Principal					
Créances rattachées					

NOTE 7 :

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

1. Echéancier

PRÊTS ET CRÉANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2017
Compte courant de la clientèle	25				25
Encours brut global :	685 417	640 187	1 312 758	193 402	2 831 764
Encours sains :	628 868	533 360	1 047 421	129 260	2 338 909
Encours sains	622 763	533 360	1 047 421	129 260	2 332 804
Créances rattachées	6 105				6 105
Encours dépréciés :	56 549	106 827	265 337	64 142	492 855
PRÊTS ET CRÉANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2016
Compte courant de la clientèle					0
Encours brut global :	662 722	638 991	1 245 640	238 565	2 785 918
Encours sains :	577 830	530 409	972 354	128 184	2 208 777
Encours sains	571 703	530 409	972 354	128 184	2 202 650
Créances rattachées	6 127				6 127
Encours dépréciés :	84 892	108 582	273 286	110 381	577 141

2. Encours dépréciés

(en milliers d'euros)		31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
Encours sains	+	2 332 804	2 202 651	130 154
Encours dépréciés	+	492 856	577 141	-84 285
Dépréciations	-	356 258	436 768	-80 510
Encours nets :	=	2 469 402	2 343 024	126 378
Créances rattachées	+	6 105	6 127	-23
Encours fin de période :	=	2 475 507	2 349 151	126 356
Poids des encours dépréciés/encours totaux :		17,40%	20,72%	-3,31%
Taux de couverture des encours dépréciés :		72,28%	75,68%	-3,39%

3. Variation de la dépréciation des encours clientèle

VARIATION DE LA DEPRECIATION (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciations début de période :	436 768	512 538
Variation de périmètre		
Dotations	7 451	13 891
Reprises	84 290	85 750
Reprise de décote sur encours en surendettement	-3 427	-4 722
Autres reclassements + écarts de conversion	-244	811
Dépréciations fin de période :	356 258	436 768

(1) Les reprises de décote sont présentées en 2015 dans la marge d'intérêts.

4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

- Les actifs transférés non décomptabilisés correspondent à des encours à la clientèle logés au sein du FCT Onecord compartiment 1. Au 31 décembre 2017, le montant des actifs concernés nets des passifs associés s'élève à 720 millions d'euros contre 736 millions d'euros au 31 décembre 2016, et restent comptabilisés au bilan du groupe sur la ligne Prêts et Créances sur la Clientèle.
- Le montant des actifs décomptabilisés avec une implication continue correspondent aux cessions d'encours en surendettement pour lesquels l'activité de recouvrement reste assurée par le groupe Oney. Au 31 décembre 2017, le montant des encours décomptabilisés avec une implication continue s'élève à 4,6 millions d'euros contre 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 8 : TITRES

Titres disponibles à la vente

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction du capital des sociétés qui les ont émis

(en milliers d'euros)	% détention	2017	2016
Visa Europe	< 1%		0
Visa Inc	< 1%	1 320	793
VISA pref shares	< 1%	1 493	1 284
Swift	< 1%	62	62
Fivory	< 1%	743	854
Phoceis	< 1%	0	186
Adhésion FDG et de Résolution	< 1%	1	5
Autres	< 1%		
TOTAL		3 619	3 185

Participations /Co-entreprises mises en équivalence

Le groupe Oney détient au 31 décembre 2017 une participation dans une société mise en équivalence Oney China.

(en milliers d'euros)	2017	2016
Au 1er janvier	7 352	4 042
Augmentation de capital		4 905
Cession de titres		18
Dilution / relution / autres	-201	-30
Goodwill (y compris effet de change)	-3 690	-136
Quote-part dans résultat	-1 144	-1 412
Au 31 décembre	2 317	7 352

Au 31 décembre 2017, Oney a décidé de déprécier le goodwill comptabilisé en 2015, compte tenu de perspectives qui deviennent incertaines pour Oney China.

Les co-entreprises significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous.

31/12/2017	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés	Quote-part de résultat net
Oney China	2 317		-1 144
31/12/2016	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés	Quote-part de résultat net
Oney China	7 352		-1 412

Les informations financières résumées des co-entreprises significatives sont présentées ci-après :

COMPTE DE RÉSULTAT :

31/12/2017	CA ou PNB	RBE	Impôts	RN
Oney China	10 985	-2 334	0	-1 144
31/12/2016	CA ou PNB	RBE	Impôts	RN
Oney China	10 124	-1 412	0	-1 412

BILAN

31/12/2017	Total Actif	Dont trésorerie	Total Dettes	Capitaux propres
Oney China	16 685	11 971	11 511	4 729
31/12/2016	Total Actif	Dont trésorerie	Total Dettes	Capitaux propres
Oney China	16 658	11 387	9 184	7 474

Partenariats

- GIE Armoney :

ARMONEY a été créé le 11 juin 2010 sous forme d'un Groupement d'Intérêt Economique à conseil de surveillance et directoire entre Crédit Mutuel Arkéa et Oney Bank SA. Chaque membre dispose d'une part sans valeur nominale. Ce partenariat s'inscrit dans le contexte de Sepa et dans le cadre de la mise en place de la directive sur les services de paiement. Il a pour objet, de faciliter et de développer l'activité économique de ses membres dans le domaine des moyens et services de paiement et de la monétique. Son établissement principal se situe au 118, Avenue des Champs Elysées, 75 008 Paris.

NOTE 9 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	ECARTS D'ACQUISITION	AUTRES	TOTAL
Valeur brute 01.01.2017	26 443	38 037	64 480
Valeur brute 31.12.2017	26 443	46 752	73 195
Cumul Amort. & Dépr. 01.01.2017	0	24 824	24 824
Cumul Amort. & Dépr. 31.12.2017	0	29 264	24 824
Valeur nette 01.01.2017	26 443	13 213	39 656
Valeur nette 31.12.2017	26 443	17 488	43 931

Les écarts d'acquisition sont composés :

- d'un écart d'acquisition sur Oney Portugal (daté du 1er juillet 2000 amorti initialement sur la base d'une durée de 20 ans jusqu'au 31 décembre 2003 et daté du 1er janvier 2005 à la suite du rachat complémentaire des titres Oney Portugal détenus par Cofinoga). Sa valeur nette au 31 décembre 2016 est de 18 394 K€ ;
- d'un écart sur Oney Espagne (ex Accordfin) de 8 049 K€ daté du 3 juillet 2010 en lien avec l'exercice par Santander Consumer Finance de son PUT sur les 49% d'Accordfin qu'elle détenait.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)	Terrain	Construction	Matériels bureau et informatique et autres	Agencement, installation	En cours	Autres	TOTAL
Valeur brute 01.01.2017 :	6 477	23 137	22 113	18 900	482	836	71 945
Acquisitions de la période	0	0	2 682	1 167	12	53	3 913
Cessions et mises au rebut	0	0	1 558	721	0	7	2 286
Reclassements / variation de périmètre	0	395	12	77	-483	0	0
Variation de l'écart de conversion	0	0	39	7	1	-4	42
Valeur brute 31.12.2017 :	6 477	23 531	23 288	19 430	12	877	73 615
Cumul Amortissements & Dépréciation. 01.01.2017 :		1 760	17 763	8 452		618	28 594
Dotations aux Amortissement		807	2 371	1 869	-	103	5 150
Cessions et mises au rebut		7	1 300	715	-	0	2 021
Reclassements / variation de périmètre		-8	8	0	-	0	0
Variation de l'écart de conversion		0	38	5	-	-1	42
Cumul Amortissements & Dépréciation 31.12.2017 :		2 552	18 881	9 612		720	31 764
Valeur nette 01.01.2017	6 477	21 377	4 350	10 448	482	217	43 351
Valeur nette 31.12.2017	6 477	20 980	4 407	9 818	12	157	41 850

NOTE 10 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

Ce tableau explique la variation de la position nette d'impôts différés (actifs - passifs)

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Variation par résultat	Variation par capitaux propres	Ecart conversion / Reclassement	31/12/2017
Provisions non déductibles	22 481	-1 188		66	21 359
Provisions réglementées	-648	-89			-737
Instruments financiers	977	121	-394		704
Autres	14 964	-6 328	-396	-50	8 190
TOTAL	37 774	-7 484	-791	16	29 515

La rubrique « Autres » inclut un stock d'impôts différés activés sur déficit pour 4,1 M€ au 31/12/2017.

Le stock d'impôt différé inclut une baisse de 1,5 M€ pour les provisions relatives à l'effet d'actualisation et de décote qui se renverseront à partir du 1er janvier 2018 conformément à la diminution progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés jusqu'en 2022.

Echéancier de l'ensemble des impôts différés non activés

MONTANT	<1AN	1< <5ANS	+ 5ANS
14 836		13 096	1 740

Les impôts différés non activés concernent les entités des pays Italie, Espagne, Roumanie et Ukraine.

Ces impôts différés comprennent un impôt différé sur déficits reportables d'un montant de 14,9 millions d'euros qui n'a pas été activé vu l'incertitude quant à son imputation dans le futur.

NOTE 11 :

COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
Valeurs à l'encaissement	279 528	294 153	-14 625
Charges constatées d'avance	8 113	6 489	1 624
Produits à recevoir	8 274	5 785	2 489
Autres comptes de régularisation	804	556	248
Autres actifs	69 590	56 288	13 302
TOTAL	366 308	363 270	3 038

Les valeurs à l'encaissement correspondent aux prélèvements émis sur les comptes des clients.

NOTE 12 :

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
Dettes envers les établissements de crédit :	869 600	856 024	13 576
A vue	7 220	8 036	-816
A terme	862 380	847 988	14 392
Dettes envers la clientèle :	1 123 626	518 022	605 604
A vue	138 871	117 798	21 073
A terme	984 754	400 224	584 531
Dettes représentées par un titre :	580 649	1 064 993	-484 344
Emprunts obligataires :	200 648	350 849	-150 201
Autres dettes représentées par un titre (BMTN, CDN)	380 001	714 144	-334 143
Dettes subordonnées :	980	2 451	-1 471
TOTAL	2 574 855	2 441 490	133 366

Le montant des lignes de crédit confirmées non utilisées au 31 décembre 2017 octroyées par des établissements bancaires est de 899 millions d'euros dont 815 M€ à plus d'un an.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Société emprunteuse	Taux intérêt nominal	Taux intérêt effectif	Date d'émission	Echéance	31/12 2017	31/12 2016	Marché de cotation
Oney Bank SA	1,817%	1,817%	Décembre 2012	Novembre 2017		150 000	Luxembourg
Oney Bank SA	2%	2%	Avril 2013	Octobre 2018	150 000	150 000	Luxembourg
Oney Bank SA	E3M + 60bp	E3M + 60bp	Octobre 2016	Octobre 2020	50 000	50 000	Luxembourg
TOTAL					200 000	350 000	

Les émissions obligataires ont été souscrites par Auchan Coordination Services, à l'exception de la dernière ligne de 50 M€.

Détail des dettes subordonnées

Il s'agit d'un titre subordonné remboursable émis pour :

- 0,980 millions d'€ en décembre 2008 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander.

Les contrats prévoient la possibilité, à la seule initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou de la Banque d'Espagne, de procéder au remboursement anticipé partiel ou total de ces prêts.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Oney Bank compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si Oney Bank a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Instruments financiers remis / reçus en garantie

Le groupe Oney dispose de 5 364 Obligations A (correspondant à une fraction des encours de crédit tritisés) mises en garantie auprès de la Banque Centrale Européenne pour un montant nominal total de 536,4 millions d'euros dans le cadre des opérations d'open market de la BCE.

Opération TLTRO II :

Oney Bank a souscrit en juin 2016 au TLTRO II pour un montant de 355 M€ au taux révisable de 0% pouvant être ramené rétroactivement jusqu'à -0,40% en fonction de l'évolution des encours de crédit à fin janvier 2018.

Considérant ce taux comme hors marché et ayant l'assurance raisonnable de percevoir le taux bonifié, Oney Bank a comptabilisé les produits liés à la baisse potentielle du taux comme une subvention publique (IAS 20). Oney Bank comptabilise une créance de 5,7 M€ au bilan et a reconnu un produit de refinancement de 1,4 M€ par résultat au 31/12/2017.

NOTE 13 :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	01/01 2017	Dotations	Reprises	Capitaux / Change / Entrée de périmètre	31/12 2017
Avantages au personnel	2 948	966	70	-336	3 509
Provisions pour contrôles fiscaux	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	8 050	3 753	4 204	0	7 598
SOUS TOTAL	10 999	4 719	4 274	-336	11 107

NOTE 14 :

PROVISIONS TECHNIQUES DES ASSUREURS ET DETTES AUPRÈS DES RÉASSUREURS

(en milliers d'euros)	01/01 2017	Dotations	Reprises	Reclassement/ Capitaux	31/12 2017
Provisions Techniques vie	2 347				2 347
Provisions Techniques non vie	12 959	9 252			22 212
TOTAL Provisions Techniques	15 307	9 252			24 558

NOTE 15 :

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
Fournisseurs	5 193	5 381	-189
Frais de personnel	17 776	16 908	868
Impôts et taxes	4 486	3 263	1 223
Cash back, bons achats, cartes cadeaux et prépayées	60 971	26 449	34 522
Autres	18 566	17 333	1 233
SOUS TOTAL AUTRES PASSIFS	106 991	69 335	37 657
Valeurs à l'encaissement	14 270	39 345	-25 075
Produits constatés d'avance	43 715	43 962	-247
Charges à payer	79 567	67 296	12 271
Autres	7 776	7 204	572
SOUS TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	145 328	157 806	-12 478
TOTAL AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	252 319	227 141	25 178

NOTE 16 :

CAPITAUX PROPRES- PART DU GROUPE

1 Nombre d'actions composant le capital

	31/12/2017	31/12/2016
Début période	1 445 771	1 451 034
Emission en numéraire	3 978	
Réduction de capital par annulation d'actions		-5 263
FIN DE PÉRIODE	1 449 749	1 445 771

Le 15 septembre 2017, le capital de la société Oney Bank SA a été augmenté de 139 K€ par la création de 3 978 actions supplémentaires, portant le capital de 50 602 K€ à 50 741 K€.

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 50 741 K€, il est composé de 1 449 749 actions ordinaires de 35 euros, entièrement libérées.

Des options de souscription ont été octroyées et sont réservées aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou aux salariés des filiales dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société. Le nombre d'options est de 3 450.

2. Actions propres

En 2017, dans le cadre des levées d'options, Oney Bank a procédé au rachat de 2 313 actions propres.

3. Réserve légale

La réserve légale de Oney Bank SA s'élève à 5 079 K€ au 31 décembre 2017.

4. Réserves détaillées par nature

RÉSERVE DE CONVERSION

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Chine	14	178
Hongrie	-791	-801
Pologne	137	9
Roumanie	3	8
Russie	-2 363	-2 231
Ukraine	-123	-101
Etats-Unis	8	
TOTAL	-3 123	-2 939

RÉSERVE DE CASH FLOW HEDGE (HORS IMPÔT DIFFÉRÉ)

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Début période	-2 717	-2 406
Variation	1 146	-310
FIN PÉRIODE	-1 571	-2 717

5 Variation des capitaux propres (Part du groupe)

(en milliers d'euros)	Capital	Prime	Titre auto détenus	Réserves	Gains et pertes latents	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total Capitaux Propres
Situation Clôture 2015	29 021	57 475	-1 911	342 553	10 582	68 525	-4 377	501 868
Mouvements								
Affectation				68 525		-68 525		0
Résultat de la période						80 552		80 552
Augmentation de capital	21 581	-1 736		-21 766				-1 920
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					-204			-204
Stocks options			1 449	328				1 777
Réserve de conversion							891	891
Ecarts actuariels nets IFC					-99			-99
Dividendes Auchan				-12 026				-12 026
PUT Hongrie								
Dividendes Plogne								
Rétrocession crédit IS								
Réserve sur titres disponibles à la vente					-12 432			-12 432
Divers			-196					-196
Situation Clôture 2016	50 602	55 739	-461	377 420	-2 152	80 552	-3 487	558 212
Mouvements								
Affectation				80 552		-80 552		0
Résultat de la période						36 893		36 893
Augmentation de capital	139	1 567						1 707
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					751			751
Stocks options				0				0
Réserve de conversion							-362	-362
Ecarts actuariels nets IFC					127			127
Dividendes Auchan				-15 963				-15 963
PUT Hongrie								
Dividendes Plogne				674				674
Rétrocession crédit IS				-3 068				-3 068
Réserve sur titres disponibles à la vente					548			548
Ecart de conversion sur immo				-57				-87
Goodwill Chine				-149				-149
Divers				-38				-38
Situation Clôture 2017	50 741	57 306	-461	439 369	-726	36 893	-3 848	579 273

6. Dividendes versés sur les 3 derniers exercices

DIVIDENDES VERSES (en euros)	Montant	Dividende par action
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2014	8 256 216	5,71€
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2015	12 025 753	8,32€
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2016	15 963 205	11,05€

NOTE 17 : INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	
Situation au 31 décembre 2015	2 725
Résultat de la période	1 723
PUT sur minoritaires Hongrie	-111
Dividendes Hongrie	-1 392
Dividendes Pologne	
Natural Security	
Autres (dont écart de conversion)	548
Situation au 31 décembre 2016	3 492
Résultat de la période	1 230
PUT sur minoritaires Hongrie	252
Dividendes Hongrie	-1 374
Dividendes Pologne	
Natural Security	
Autres (dont écart de conversion)	-829
Situation au 31 décembre 2017	2 772

Pour rappel, le Groupe a opté pour la reconnaissance de la dette liée au Put hongrois en contrepartie des capitaux propres part des minoritaires.

Au 31 décembre 2017, la quote-part de minoritaires hongrois s'élève à 4 149 K€ pour une dette liée au Put de 4 149 K€.

Les informations relatives aux minoritaires significatifs concernent la Hongrie. Au bilan, un total d'en-cours de crédit net de dépréciation pour 39,9 M€ et un passif hors capitaux propres de 31,5 M€. Au résultat, le PNB s'élève à 10,2 M€, le coût du risque à -0,1 M€ et le résultat net termine à 3,1 M€.

NOTE 18 :

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENTS RECUS (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement	1 350 447	1 106 193
Reçus des établissements de crédit et de la clientèle		
Engagements de garantie	8 112	6 381
Reçus des établissements de crédit et de la clientèle		
Engagements sur titres	9 364	11 348
Titres à recevoir		
TOTAL	1 367 923	1 123 922

Les engagements sur titres sont valorisés conformément aux accords décrits dans les protocoles signés avec les partenaires et sont actualisés à chaque arrêté. Ce sont des options d'achat qu'Oney Bank a le choix d'exercer ou non.

ENGAGEMENTS DONNÉS

ENGAGEMENTS DONNES (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement	6 684 517	6 548 909
En faveur des établissements de crédit et de la clientèle		
Engagements de garantie	50 114	34 306
En faveur des établissements de crédit et de la clientèle		
TOTAL	6 734 631	6 583 215

DÉTAIL DES ENGAGEMENTS DONNÉS À LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En Millions d'euros	31/12/2017		31/12/2016	
	Actifs - 2 ans	Global	Actifs - 2 ans	Global
FRANCE	2 097	5 152	2 039	5 152
EUROPE HORS FRANCE	1 511	1 532	1 375	1 397
RESTE DU MONDE	0	0		

Les engagements en faveur de la clientèle, compris au sens de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis plus de 2 ans, s'élèvent à 3 608 millions d'euros.

NOTE 19 :
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	5 925	462	4 802	1 406
Opérations avec la clientèle	6 167	240 581	2 821	230 919
Opérations sur instruments financiers	5 188	333	9 961	13
TOTAL	17 281	241 376	17 584	232 338

NOTE 20 :
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	9 986	7 275	9 055	6 728
Opérations d'assurance	5 090	18 748	4 889	17 993
Opérations avec la clientèle	19	24 092	20	24 408
Prestations financières - dont cotisations cartes	15 073	49 581	19 034	52 173
Autres	5 262	23 923	5 399	20 131
TOTAL	35 431	123 618	38 397	121 433

NOTE 21 :
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges et Produits d'assurance	19 288	83 780	10 376	71 620
Charges et Produits d'exploitation	1 173	46 044	2 532	39 253
TOTAL	20 461	129 824	12 908	110 872

NOTE 22 :
FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	71 376	62 508
Charges sociales	35 272	33 199
Charges fiscales	-798	-453
Participations et intéressement des salariés	10 575	9 285
TOTAL	116 425	104 540

NOTE 23 :
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Taxes	5 237	4 050
Locations	4 877	4 407
Rémunération d'intermédiaires	20 113	14 493
Autres	144 382	115 902
TOTAL	174 610	138 852

NOTE 24 :
COÛT DU RISQUE

Cout du risque	31/12/2017		31/12/2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	7 451	84 290	13 891	90 44
Dépréciations sur autres créances et immos financières	0	0	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables	157 087		154 213	
Récupération sur créances amorties		21 868		20 350
TOTAL	164 539	106 159	168 104	110 794
	58 380		57 310	

NOTE 25 :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

CHARGES D'IMPÔT

Charge d'impôt	31/12/2017	31/12/2016
Impôt exigible	7 284	19 119
Charge d'impôts différés	7 485	3 520
TOTAL	14 769	22 639

PREUVE D'IMPÔT

	Montant	Taux 2017	Taux 2016
Résultat avant IS et mise en équivalence	54 035		
Taux normal		34,43%	34,43%
IS théorique	18 604		
Différences permanentes	416	0,77%	-5,41%
Impôts différés non constatés	-1 868	-3,46%	0,19%
Différentiel de taux	-2 174	-4,02%	-2,68%
Crédits d'impôts	-6 055	-11,21%	-6,45%
Impact des changements de taux à l'ouverture	-		
Autres	5 846	10,82%	1,94%
TOTAL EFFECTIF	14 769		
TAUX EFFECTIF		27,33%	21,29%

NOTE 26 :

DIVERS

Effectifs

L'effectif en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les sociétés intégrées est de 2 548 salariés en décembre 2017 (y compris l'effectif à 100% des sociétés contrôlées de manière conjointe), contre 2 522 au 31 décembre 2016 à méthode comparable.

Rémunération des dirigeants

Les dix meilleures rémunérations versées en 2017 aux dirigeants des entités de Groupe Oney s'élèvent à 2,7 millions d'euros.

Les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 0,1 million d'euros.

NOTE 27 :

AVANTAGES AU PERSONNEL

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel du Groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies :

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies :

Pour les régimes principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans par des experts indépendants. Ces régimes concernent les indemnités de fin de carrière en France.

Hypothèses actuarielles	2017	2016
Taux d'actualisation au 1er janvier	1,80%	2,50%
Taux d'actualisation au 31 décembre	1,80%	1,80%
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,00%	2,00%

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation en K€	2017	2016
Valeur actualisée de l'obligation au 1er janvier	3 767	3 276
Coût financier	73	88
Coût des services rendus au cours de l'exercice	363	275
Prestations payées		
Pertes (gains) actuarielles	-331	55
Autres	9	72
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	3 880	3 767

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation en K€	2017	2016
Juste valeur des actifs au 1 ^{er} janvier	1 653	1 646
Rendement attendu des actifs	30	30
Cotisations payées		
Prestations payées		
Pertes (gains) actuarielles	13	-23
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	1 696	1 653

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante:

Variation en K€	2017	2016
Passif net au 1er janvier	2 114	1 630
Charge comptabilisée	406	333
Cotisations payées		
Prestations payées par l'employeur		
Pertes (gains) actuarielles reconnues en Capitaux propres	-335	150
Reclassement de passif financier		
PASSIF NET AU 31 DÉCEMBRE	2 184	2 114

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

Réconciliation du passif net	2017	2016
Valeur actualisée de l'obligation	3 880	3 767
Juste valeur des actifs	1 696	1 653
Situation nette	2 184	2 114
PASSIF NET RECONNNU AU BILAN	2 184	2 114

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

En K€	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	363	275
Coût financier	73	88
Rendement attendu des actifs du régime	-30	-30
CHARGE COMPTABILISÉE	406	333

SENSIBILITÉ AUX HYPOTHÈSES :

L'abaissement du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 8% (incidence en autres éléments du résultat global).

NOTE 28 :

PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Caractéristiques d'un plan d'options émis par Oney Bank

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de leur date d'attribution.
- Elles sont exerçables sur une période allant du 1er juin au 15 juillet, lors de l'exercice du plan.
- La condition attachée à l'exercice des options est une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice).
- Le prix d'exercice se comprend comme un prix coupon détaché. La levée des options intervient dans tous les cas après le détachement du coupon.
- Les titres souscrits par les bénéficiaires d'options font l'objet d'une inscription au registre des mouvements de titres de la société Oney Bank.

EVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS
ET DU PRIX MOYEN PONDÉRÉ SUR LES PÉRIODES 2016 ET 2017

	2017		2016	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Options en début d'exercice		1 541		5 422
Options émises durant l'exercice	428,99	6 591	405,75	1 173
Options exercées durant l'exercice				5 054
Options annulées ou perdues		1 845		
Options échues				
Options en fin d'exercice	6 287			1541
Options exerçables en fin d'exercice				

PARAMÈTRES DE CALCUL DE LA JUSTE VALEUR DES OPTIONS

	2017	2016
Valeur intrinsèque d'une option	-18,08€	-133,86€
Prix de l'action	447,07	405,75
Prix d'exercice	447,07	405,75
Durée de vie de l'option	2 ans	2 ans
Type de modèle	binomial	binomial

La volatilité a été établie sur une analyse portant sur la volatilité implicite des cours de sociétés en rapport avec l'activité de Oney Bank SA sur une période de 4 ans précédent l'attribution.

IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT.

Pas d'impact en 2017

NOTE 29 : INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe Oney, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers et aux secteurs géographiques du groupe Oney sont les suivants :

- 1er niveau : métiers
 - Crédit à la consommation
 - Monétique, Assurance, Epargne, Moyens de Paiements
- 2ème niveau : secteurs géographiques
 - France
 - Europe hors France : Espagne, Portugal, Italie et Malte
 - Reste du monde : Pologne, Hongrie, Russie, Roumanie et Ukraine

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de ces opérations.

1ER NIVEAU

(en milliers d'euros)	CRÉDIT		AUTRES		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits sectoriels						
Externes	411 995	417 492	83 930	71 738	495 925	489 229
Internes	0	0	0	0	0	0
Amortissements	9 056	7 140	533	508	9 589	7 650
Charges sectorielles	153 204	158 912	44 010	29 788	197 214	188 700
Provisions	-452	-5 921			-452	-5 921
Coût du risque	58 380	57 310			58 380	57 310
Résultat sectoriel	191 808	200 051	39 386	41 440	231 194	241 491
Charges non sectorielles					178 302	136 577
Charges d'impôt					14 769	22 639
IFRS 5						
Résultat net					38 123	82 275
Actifs sectoriels	3 272 827	3 107 725	95 445	74 931	3 368 271	3 182 657
Passifs sectoriels	4 750 813	3 989 043	128 331	111 515	4 879 144	4 100 558
Investissements	57 664	54 529	1 674	2 035	59 339	56 565

2ÈME NIVEAU

(en milliers d'euros)	FRANCE		EUROPE		RESTE DU MONDE		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits sectoriels	255 487	268 796	192 739	174 323	47 700	46 109	495 925	489 229
Actifs sectoriels	2 530 070	2 387 026	746 921	703 357	91 281	92 274	3 368 271	3 182 657
Investissements	53 000	50 292	5 358	5 331	981	942	59 339	56 565

NOTE 30 : JUSTE VALEUR

Les actifs et passifs sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Les méthodes de comptabilisation utilisées sont les suivantes :

Les disponibilités, les comptes de régularisation actifs et passifs, les autres actifs et passifs

Pour ces actifs et passifs à court terme, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Prêts et créances à la clientèle à taux variable

Pour ces actifs financiers pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Prêts et créances à la clientèle à taux fixe

La juste valeur des encours de crédit à taux fixe correspond à l'actualisation des flux futurs anticipés de l'encours à travers la courbe d'amortissements (hors intérêts).

Instruments financiers

Le groupe Oney valorise ses instruments financiers en utilisant une méthode standard par l'actualisation des flux futurs anticipés de l'instrument financier identifié à travers la courbe zéro coupon arrêtée au 31 décembre 2017.

Dettes représentées par un titre

S'agissant des dettes représentées par un titre à taux variable, pour lesquelles les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Pour les dettes représentées par un titre à taux fixe, la juste valeur au 31 décembre 2017 de cette dette correspond à l'actualisation des flux de la dette avec une courbe de taux EURO.

Créances et dettes auprès des établissements de crédit

Ces créances ou dettes sont à taux variable. Les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur. De fait, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS BASÉE SUR DES DONNÉES DE MARCHÉ OU DES TECHNIQUES DE VALORISATION : (LA DÉFINITION EST DONNÉE EN NOTE 3.9.1)

(en milliers d'euros)	Valeur de marché		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments dérivés actifs		956	
Instruments dérivés passifs		3 884	
Caisse, banque et CCP	352 746		
Prêts et créances sur la clientèle			2 242 226
Créances d'impôt exigible			3 619
Autres actifs et comptes de régularisation			6 014
Dettes auprès des établissements de crédit			366 308
Dettes auprès de la clientèle			869 600
Dettes représentées par des titres			1 123 626
Dettes subordonnées			583 434
Dettes d'impôt exigible			980
Autres passifs et comptes de régularisation			11 975
Dettes d'impôt exigible			252 319

L'IMPACT DU CALCUL DE LA CVA/DVA (IFRS 13) S'ÉLÈVE À +2,0 K€ AU 31 DÉCEMBRE 2017.

(en milliers d'euros)	Valeur de marché		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers disponibles à la vente	2 813	805	0

VALEUR DE MARCHÉ DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2017		2016	
	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable
Caisse, banque et CCP	352 746	352 746	301 887	301 887
Prêts et créances sur la clientèle	2 242 226	2 475 532	2 299 725	2 349 151
Titres disponibles à la vente	3 619	3 619	3 185	3 185
Créances d'impôt exigible	6 014	6 014	9 902	9 902
Autres actifs et comptes de régularisation	366 308	366 308	363 270	363 270
Dettes auprès des établissements de crédit	869 600	869 600	856 024	856 024

(en milliers d'euros)	2017		2016	
	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable
Dettes auprès de la clientèle	1 123 626	1 123 626	518 022	518 022
Dettes représentées par des titres	583 434	580 649	1 086 613	1 064 993
Dettes subordonnées	980	980	2 451	2 451
Dettes d'impôt exigible	11 975	11 975	15 464	15 464
Autres passifs et comptes de régularisation	252 319	252 319	227 141	227 141

NOTE 31 :

EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES

Le Groupe est exposé au cours de l'exercice normal de son activité à des risques de taux d'intérêts, de change et de crédit, il a recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer les risques de taux.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché.

1. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

De par son activité, le groupe Oney est structurellement en position nette emprunteuse. Le risque de contrepartie se situe essentiellement sur les opérations hors bilan. Pour couvrir ce risque, le groupe Oney par le biais d'Auchan Coordination Services, travaille uniquement avec des banques de 1er rang sur les financements et les opérations de dérivés de taux. Seules les contreparties bancaires notées minimum « A » par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch sont admises à conclure des contrats dérivés de taux avec le groupe Oney.

Au cas où dans un pays, le rating souverain est inférieur à A et qu'une filiale se trouve dans l'obligation de traiter avec une banque locale, elle est autorisée à traiter avec un partenaire de rating équivalent au rating pays.

2. Risque de taux d'intérêt

La politique financière du groupe Oney vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, le groupe Oney ne couvre pas systématiquement ce risque.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Ce tableau présente principalement le risque de taux sur les actifs financiers liés à la clientèle. L'ensemble des passifs financiers sont présentés.

En millions d'euros	2017	2016
Actifs financiers à taux fixe	1 850	1 644
Passifs financiers à taux fixe	1 749	1 237
Actifs financiers à taux variable	1 121	1 135
Passifs financiers à taux variable	829	1 213

Les échéanciers des actifs financiers figurent en notes 6 et 7, ceux des passifs financiers en note 31.3.

Méthode utilisée pour l'analyse de sensibilité

HYPOTHÈSES RETENUES :

- Une hausse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Une baisse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Les capitaux propres ne seraient pas exposés au risque de taux à l'exception de la réserve de cash flow hedge
- Seule une partie des actifs à taux fixe serait couverte par des passifs à taux variable

Les actifs et passifs à taux fixe ont été échelonnés en fonction des maturités prévisionnelles et un gap de taux exposé à taux variable a été déterminé sur une période de 12 mois. Avec une translation des taux d'intérêts de 100bp à la hausse et à la baisse, les impacts sur le résultat ont été déterminés.

Pour les impacts en capitaux propres, les instruments financiers relatifs à la couverture de cash flow hedge ont été valorisés avec une translation de 100bp à la hausse et à la baisse, instrument par instrument.

Pour les swaps, c'est la différence entre le marked to market calculé à la date de l'arrêté et la nouvelle valorisation issue des translations de taux qui permet de déterminer les impacts en capitaux propres.

Analyse de la sensibilité

INCIDENCE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Une augmentation des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une diminution du coût de l'endettement de 3,54 M€.

Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une hausse du coût de l'endettement de 3,54 M€.

INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES

Une hausse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une augmentation des capitaux propres de 9 M€, contre 5,87 M€ au 31 décembre 2016.

Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une diminution des capitaux propres de 9,28 M€, contre 6,06 M€ au 31 décembre 2016.

3. Couvertures de taux

COUVERTURE EN CASH FLOW HEDGE

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps où le groupe Oney est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats « financiers » futurs (N+1 à N+5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est de 5 ans maximum.

AU 31/12/2017

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	1 725	1 806	414	453	581	358	0

AU 31/12/2016

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2 894	2 877	409	499	756	1 213	0

INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Ce tableau indique les périodes au cours desquelles le groupe Oney s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couverture de trésorerie interviennent.

AU 31/12/2017

Actifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	167	167	167				
Swaps de change	710	133	-185	183	-55	190	
Options de taux							
Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	142	122	122				
Swaps de change	1 938	3 520	1 253	727	754	787	
Options de taux							

AU 31/12/2016

Actifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	170	0					
Swaps de change	41	65	17	9	27	12	
Options de taux							
Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2	0					
Swaps de change	5 180	8 473	1 290	1 574	1 952	3 658	
Options de taux							

Les devises de ces opérations sont l'Euro et le HUF.

4. Risque de liquidité

Afin de limiter son risque de liquidité, le groupe Oney adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

Le groupe Oney doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes (i.e. dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires -caisses, banques centrales et CCP-, par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA détenus aux fins de respect des exigences de liquidité Bâle III). Au 31 décembre 2017, ce ratio est respecté.

EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit y compris paiement des intérêts :

AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	7 220	7 220	7 220				
Dettes auprès des établissements de crédit	862 380	869 237	132 501	32 010	120 723	584 002	0
Dettes auprès de la clientèle à vue	138 871	138 871	138 871				
Dettes auprès de la clientèle à terme	984 754	1 004 686	319 272	171 398	97 748	315 709	100 559
Emprunts obligataires	200 648	203 751	34	35	153 073	50 608	0
Dettes représentées par un titre	380 001	379 965	99 905	89 981	50 002	140 076	0
Dettes subordonnées	980	988	2	2	984	0	0
Dettes fournisseurs	5 193	5 193	5 193				
Autres dettes	247 127	247 127	227 806	2 189	22 085	6 047	
Dettes d'impôts	12 062	12 062	8 522	3 507		33	

AU 31/12/2016

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	8 036	8 036	8 036				
Dettes auprès des établissements de crédit	847 988	850 519	190 361	20 682	121 396	518 080	0
Dettes auprès de la clientèle à vue	117 798	117 798	117 798				
Dettes auprès de la clientèle à terme	400 224	420 926	755	855	1 657	213 806	203 852
Emprunts obligataires	350 849	359 601	37	36	155 803	203 725	0
Dettes représentées par un titre	714 144	714 163	148 993	160 930	284 108	120 132	0
Dettes subordonnées	2 451	2 472	5	1 475	4	989	0
Dettes fournisseurs	5 381	5 381	5 381				
Autres dettes	221 760	221 760	202 307	1 816	10 335	7 302	
Dettes d'impôts	15 506	15 506	13 807	1 680	0	20	

Les flux de trésorerie attendus correspondent aux flux de trésorerie contractuels.

Lignes de crédits long et moyen terme à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

Montant en K€ au 31/12/2017	< 1 an	1 < <5ans	+5ans
899 350	84 350	815 000	
Montant en K€ au 31/12/2016	< 1 an	1 < <5ans	+5ans
855 000		855 000	

5. Risque de change

Le groupe Oney est exposé au risque de change pour les emprunts libellés dans une devise différente de l'euro, et la valeur des actifs nets de ses filiales en devises.

Des opérations de cross currency swap couvrent le risque de change sur la quote-part de refinancement de la filiale hongroise Oney Magyaroszág et de la filiale russe Oney Bank.

6. Gestion du risque crédit à la clientèle

1. GÉNÉRALITÉS

Le risque de crédit concerne des crédits à la consommation (prêts personnels, revolving, etc.) accordés à des particuliers.

Ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

Pour ce qui concerne les engagements hors bilan, la politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

2. ORGANISATION DE LA FILIÈRE RISQUE

La gestion et le suivi du risque de crédit du groupe Oney sont assurés par les Directions Risque des filiales ou du partenaire, la Direction Risque Groupe et le contrôle interne à travers les Comités Risque.

Pour la France, l'Espagne et le Portugal, ils sont assurés par la Direction Risque locale.

Pour les autres pays, ce sont les partenaires qui sont dépositaires de la gestion du risque de crédit (Pologne, Hongrie, Russie). En effet, l'octroi, le suivi des risques et le recouvrement sont effectués sur la base de leurs processus et de leurs systèmes d'information.

Dans tous les cas, le risque de crédit fait l'objet d'un suivi par la Direction Risque Groupe.

Les Comités Risque ont pour mission la gestion des risques de crédit et la maîtrise d'ouvrage des projets impactant ces risques. Ils valident la stratégie, les méthodologies mises en place et surtout les performances réalisées en terme de risque.

3. PROCESSUS D'OCTROI DE PRÊTS ET DE CRÉANCES, LIMITES INDIVIDUELLES

Les systèmes de décision de crédit sont basés sur une approche statistique complétée par des examens par dossier. Ils sont adaptés aux différents types de produits et de clients.

Ils comprennent :

- Des scores
- Des règles de refus clairement établies
- Un système de délégation et de pouvoirs
- Des règles de justificatifs à fournir
- Des contrôles anti-fraude

Le respect des décisions issues des scores et des règles, à l'encontre desquelles peu de dérogations sont réalisées, permet d'assurer un contrôle des risques précis. Les causes de dérogation et les personnes habilitées pour en réaliser sont définies par procédures et contrôlées à posteriori : ces dérogations visent notamment à gérer de manière personnalisée l'octroi de crédit de montant plus important ou destiné à des clientèles ciblées.

4. OCTROI DE GARANTIES

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

5. DANS LE GROUPE

La politique financière du groupe Oney vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, le groupe Oney ne couvre pas systématiquement ce risque.

6. BALANCE ÂGÉE DES IMPAYÉS

Dès lors qu'il y a un impayé, les prêts et créances auprès de la clientèle sont dépréciés. Par exception, les plans de surendettement présentant un impayé ne sont pas dépréciés. Ces encours représentent un montant de 1,6 M€ au 31 décembre 2017.

7. ENCOURS RESTRUCTURÉS

Le montant des encours restructurés ou réaménagés, que ce soit de façon interne ou après passage en commission de surendettement s'élève à 148,6 M€ au 31 décembre 2017. Ces encours sont dépréciés à hauteur de 100,8 M€ au 31 décembre 2017.

8. EXPOSITION MAXIMALE

L'exposition maximale au risque de crédit est de 493 M€ au 31 décembre 2017 contre 577 M€ au 31 décembre 2016. Elle se compose des encours dépréciés et des plans de surendettement avec un impayé. La réserve accordée au client devient indisponible dès lors qu'il existe un impayé. En conséquence, les réserves portant sur ces encours ne sont pas reprises dans la base à risques et ne font pas l'objet d'une dépréciation.

7. Gestion du risque d'assurance

Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de sinistralité ;
- les risques liés aux marchés financiers.

Le premier fait référence aux écarts des hypothèses retenues entre le moment où le risque est couvert et la survenance du sinistre tant dans la fréquence, le moment de la survenance que dans le degré de sinistralité des événements.

Pour l'assurance des emprunteurs, les garanties proposées sont : le décès, le décès accidentel, l'invalidité permanente totale, les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi. Les produits proposés, à prime régulière, prévoient des montants maximums de remboursement, fonction de l'encours du client à la date du sinistre.

Pour l'assurance des moyens de paiements, les garanties proposées sont : l'utilisation frauduleuse des moyens de paiements, le vol par agression des espèces, la perte ou vol des clés et papiers officiels, la non-livraison ou livraison non-conforme des achats internet.

Pour les produits d'extension de garanties, les garanties proposées concernent majoritairement la panne.

Pour la réassurance prévoyance en Italie, les garanties réassurées sont : les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi suite à un accident.

Les produits proposés prévoient des montants limités ou forfaitaires d'indemnité unique ou mensuels pour des durées prédéfinies.

La Compagnie se garde aussi le droit d'ajuster les montants de primes (sauf pour la réassurance ou c'est l'assureur qui retient la possibilité de le faire). Cela permet de faire face à d'éventuels surcoûts et de s'adapter à l'environnement économique actuel. Les sociétés d'assurance fonctionnent avec des contrats «groupe». La diversité du portefeuille des assurés et les sommes individuelles affectés à chaque produit d'assurance élimine le risque de concentration.

Pour le deuxième type de risque, tous les établissements financiers et instruments de placement, choisis pour les placements, sont validés par le Board avant que les fonds ne soient placés, toutes les contreparties doivent avoir un rating minimum « A- » par Standard & Poor's sauf décision expresse du Conseil d'Administration et ces rating font l'objet d'une revue régulière.

8. Exposition au risque souverain

Au 31 décembre 2017, le groupe Oney n'a pas d'exposition au risque souverain.

NOTE 32 :

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

AU 31/12/2017

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
SOCIÉTÉ MÈRE				
Opérations vis à vis de la clientèle				
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres actifs/passifset comptes de régularisation	5 123	642		
Produits et charges opérationnels				
Services extérieurs				- 1 607
MÈRE CONJOINTE				
Dette subordonnée et dette rattachée				
Opérations vis-à-vis Ets crédit				
Produits et charges opérationnels				
ENTREPRISES ASSOCIÉES				
Autres actifs et comptes de régularisation	3 101			
Opérations vis-à-vis de la clientèle				6
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation			244	
Produits et charges exceptionnels			2 432	1 985
Services extérieurs				436
AUTRES ENTREPRISES LIÉES				
Autres actifs et comptes de régularisation	1 141			
Opérations vis-à-vis de la clientèle	79	687 366	10 215	342
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation			2 133	
Produits et charges opérationnels			7 746	13 521
Services extérieurs			2 375	387
TOTAL	9 444	690 386	21 161	16 677

AU 31/12/2016

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
SOCIÉTÉ MÈRE				
Opérations vis à vis de la clientèle				
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres actifs/passifset comptes de régularisation	8 719	735		
Produits et charges opérationnels				
Services extérieurs				1575

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
MÈRE CONJOINTE				
Dette subordonnée et dette rattachée				
Opérations vis-à-vis Ets crédit				
Produits et charges opérationnels				
ENTREPRISES ASSOCIÉES	1 785			
Autres actifs et comptes de régularisation				18
Opérations vis-à-vis de la clientèle				
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation				
Produits et charges exceptionnels				1 788
Services extérieurs				445
AUTRES ENTREPRISES LIÉES				
Autres actifs et comptes de régularisation	1 527			
Opérations vis-à-vis de la clientèle		993 025	13 654	564
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation		2 268		
Produits et charges opérationnels			3 072	12 946
Services extérieurs			2 980	-7
TOTAL	12 030	996 028	21 281	15 754

NOTE 33 :**PROJET D'AFFECTATION**

Le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale prévoit le versement d'un dividende prélevé sur les réserves et d'affecter le résultat en report à nouveau débiteur.

NOTE 34 :**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

AU 31/12/2017

En K€	PwC	KPMG	Autres	Total honoraires
Certification	321	182	16	519
Missions accessoires	166	48	45	260
TOTAL	487	230	61	778

AU 31/12/2016

En K€	PwC	KPMG	Autres	Total honoraires
Certification	285	177	32	493
Missions accessoires	227		36	263
TOTAL	512	177	68	754

NOTE 35: DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Conformément au règlement n°2014-07, ce document est disponible sur le site internet <http://www.oney-banque-accord.com>. Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe Oney peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier :
ONEY BANK - OZEA
34, Avenue de Flandre
59170 Croix
- par téléphone : 03 28 38 58 00

ONEY BANK

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92 200 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
ONEY BANK
40, Avenue de Flandre
BP139
59964 Croix Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ONEY BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé n° 1 : Dépréciations au titre du risque de crédit

Risque identifié

De par son activité d'établissement de crédit spécialisé dans le crédit à la consommation, le Groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle de particuliers pour lesquels il existe un risque avéré de non-recouvrement. Comme détaillé dans la note 3.8.3 de l'annexe aux comptes consolidés, ces dépréciations sont calculées selon des modèles statistiques qui, à partir de données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes de même nature, déterminent les flux futurs attendus de ces créances.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces dépréciations, qui s'élèvent à 356,3 millions d'euros au 31 décembre 2017, constitue un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison du recours à la modélisation statistique dont la pertinence des évaluations dépend de la méthodologie appliquée et de la qualité des données historiques utilisées.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés du Groupe, nos travaux ont consisté à :

- Analyser la méthodologie mise en œuvre pour déterminer le montant des dépréciations ;
- Apprécier le processus de détermination des dépréciations, de surveillance et de validation des modèles mis en place par la direction, et les ajustements appliqués aux données calculées par ces modèles, et les ajustements appliqués aux données calculées par ces modèles ;
- Tester par sondage la qualité des données utilisées dans les modèles de dépréciation ;
- Tester, sur la base d'un échantillon, le calcul arithmétique des dépréciations ;
- Analyser la cohérence des taux de dépréciation issus des modèles et vérifier leur correcte application dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2017.

Point clé n° 2 : Évaluation des écarts d'Acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition du Groupe s'élève à 26,4 millions d'euros.

La valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

La valeur recouvrable d'un actif est définie en note 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente diminué des coûts de cession et sa valeur d'utilité déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, le Groupe a reparti l'ensemble de ses activités en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »).

La détermination de la valeur recouvrable requiert des jugements importants de la direction, notamment s'agissant de l'établissement des prévisions ainsi que de la détermination des paramètres financiers (taux d'actualisation et de croissance, niveau d'exigence en fonds propres).

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de l'audit, car la détermination de leur valeur recouvrable est basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés du Groupe, nos travaux ont consisté à :

- Analyser les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ;
- Apprécier les éléments composant la valeur comptable des UGT ou groupe d'UGT au niveau desquels les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe et la cohérence de ces éléments avec ceux pris en compte dans les projections des flux futurs ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs avec les budgets et prévisions approuvés par le Conseil d'Administration et au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;
- Apprécier le caractère raisonnable des paramètres financiers retenus dans le modèle (taux d'actualisation, taux de croissance, niveau d'exigence en fonds propres) ;
- Tester, sur la base d'un échantillon, le calcul arithmétique.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ONEY BANK par vos assemblées générales du 15 avril 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 29 mai 1992 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 26ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Alexandre Decrand

Christophe Coquelin

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

• CRÉDITS •

Rédaction :
Département Communication Oney

Crédits photos :
SIPA Press, Timkat

Conception et réalisation :
ULTRAMEDIA

oney